

Soutenir le secteur vital qu'est l'agriculture

Rapport annuel **2014-15**




Agricorp[®]

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Agricorp est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario qui exécute des programmes de gestion des risques de l'entreprise à l'intention des producteurs agricoles de l'Ontario au nom des gouvernements provincial et fédéral. L'organisme a été créé en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et est classé comme entreprise opérationnelle en vertu de la Directive concernant les organismes de 2015. Le modèle d'organisme offre une flexibilité quant à l'administration des programmes, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux besoins des clients et de l'industrie.

Des champs à la salle du conseil, le personnel et le conseil d'administration d'Agricorp allie la richesse de son expertise en agriculture et en agronomie avec des connaissances étendues en finances, en gestion des risques, en communications, en ressources humaines, en droit et en administration publique. Un grand nombre d'employés viennent du milieu agricole, et ils apportent un point de vue unique et une orientation client solide à nos activités quotidiennes, à nos solutions technologiques et au travail continu que nous accomplissons afin d'améliorer à la fois l'offre de services et l'efficacité.

Table des matières

Message du président	4	Projections	40
Gouvernance.....	6	Objectifs et résultats de rendement pour l'exercice 2014-15.....	42
Message du directeur général.....	10	Responsabilité de la direction à l'égard de la direction financière.....	44
Programmes de base.....	12	Rapport de l'auditeur indépendant.....	45
Autres programmes.....	19	États financiers.....	46
Services à l'industrie.....	21	Notes afférentes aux états financiers.....	50
Rapports de gestion.....	23		

Notre vision

Être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui travaille avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Nos activités

Nous établissons un lien entre les producteurs et les programmes.

L'industrie agricole et agroalimentaire est un des principaux moteurs de l'industrie en Ontario, qui injecte 34 milliards de dollars dans l'économie de la province et qui emploie 780 000 personnes. Au-delà des aspects économiques, l'agriculture en Ontario permet de nourrir des millions de personnes dans la province et à l'étranger. Les producteurs ontariens travaillent fort dans un environnement volatil et difficile pour produire des produits agricoles sûrs et de grande qualité.

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles afin de protéger les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur de l'agroentreprise. Agricorp est fier d'exécuter ces programmes de gestion des risques en Ontario, qui aident à protéger les producteurs contre les risques de l'entreprise et les risques agricoles au-delà de leur contrôle et qui les encouragent à investir et à innover.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes et Agricorp est responsable de l'exécution des programmes.

Au fil des ans, Agricorp a démontré une habileté à exécuter des programmes de façon rentable tout en continuant à améliorer ses produits et services, à exécuter de nouveaux programmes et à mettre en œuvre les changements apportés à ceux-ci, et à offrir aux clients un service de qualité en temps opportun.

Notre mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes

Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort

Notre préoccupation centrale consiste à offrir de manière transparente et avec intégrité des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité

Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Notre personnel est à la base de notre succès

La collaboration et l'amélioration continue permettent d'exploiter au maximum nos forces vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population

Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Message du président

Engagés sur la voie de la réussite



Étant moi-même agriculteur, je comprends la valeur et la vulnérabilité du secteur agroalimentaire. Je comprends également la passion qui anime les agriculteurs et l'incidence de ce secteur sur l'économie de la province. L'agriculture, par sa nature, est caractérisée par des risques, soit principalement les conditions météorologiques, les maladies des plantes, ainsi que les variations des coûts et les fluctuations du marché. Malgré toutes les avancées en agronomie et tous les progrès que nous avons réalisés en matière de technologie et de pratiques agricoles, ces risques ne vont pas disparaître.

Les programmes exécutés par Agricorp au nom des gouvernements aident à atténuer les risques auxquels les producteurs doivent faire face au quotidien. Grâce à un niveau fiable et adéquat de fonds durant les périodes de pertes de revenus, les producteurs peuvent procéder à des investissements pour améliorer leurs activités agricoles, offrir des emplois et assurer la viabilité des collectivités rurales. Il s'agit là de la valeur de l'agriculture. Il s'agit là de la valeur des programmes de gestion des risques exécutés par Agricorp.

Quand je repense aux six années de mon mandat à titre de président du conseil d'administration d'AgriCorp, je suis fier de tout ce que nous avons accompli. À mes débuts en 2009, Agricorp s'employait à donner suite aux recommandations de la vérification de l'optimisation des ressources de 2008, effectuée par le vérificateur général de l'Ontario. Nous avons bien fait du chemin depuis cette période, et avons fait des progrès notables dans différents domaines : infrastructure technologique améliorée, prise de décisions plus rapide relativement aux programmes, pratiques de recouvrement des dettes équitables et flexibles et services améliorés permettant aux clients de faire affaire plus facilement avec nous. L'organisme a évolué. Nous avons adopté une approche de gouvernance plus moderne qui comporte des examens réguliers des programmes offerts, qui met l'accent sur une grande rigueur des pratiques de planification et de déclaration, et sur un processus d'évaluation des risques plus robuste et un partenariat plus solide avec le MAAARO.

À tout moment, nous avons fait preuve d'un engagement indéfectible envers la responsabilité et la transparence. Agricorp a pris les devants en matière du respect des lois et des directives gouvernementales. L'exercice de nos activités de manière intègre a été un axe stratégique pour l'organisation et cela a été reconnu par les clients année après année.

Notre principale priorité a été et continue à être la suivante : gagner et conserver la confiance de nos clients, de nos partenaires de l'industrie et des gouvernements. Durant l'exercice 2014-15, la stratégie globale de l'organisme, telle qu'elle a été déterminée par le conseil d'administration, a été de mettre l'accent sur trois thèmes principaux :

- Efficacité et efficacité opérationnelles pour faire la démonstration de l'optimisation des ressources;
- Faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Agricorp, à la fois pour les clients et pour les employés;
- Être propice aux affaires en s'assurant la pertinence des programmes et en réduisant le fardeau administratif pour les producteurs.

Je peux dire que l'organisation a fait de grands progrès dans la réalisation de ces trois objectifs. Au cours du dernier exercice financier, nous avons mis en œuvre un certain nombre de recommandations découlant d'une série d'examen complétés en 2013 à l'échelle des programmes et de l'organisme. Dans le cadre du programme Agri-stabilité, l'amélioration des processus relatifs à la collecte des données, à la souscription et au règlement des demandes d'indemnisation a permis d'atteindre une plus grande efficacité. De nouvelles procédures et structures internes ont permis d'obtenir une vision plus large de l'organisation et une prise de décisions plus rapide. Bien que l'analyse comparative (benchmarking) réalisée par KPMG en 2013 a conclu qu'AgriCorp est un agent efficace et rentable pour la prestation de programmes, qui sait optimiser les ressources à sa disposition, nous cherchons sans cesse à respecter notre engagement en matière d'amélioration continue.

74 % de nos clients

pour l'ensemble des programmes conviennent que ceux-ci sont indispensables pour les aider à stabiliser leurs revenus

Nous avons facilité l'interaction avec nos clients grâce à des services en ligne améliorés, à des processus liés aux programmes qui sont plus uniformes et familiers, et au dépôt direct des paiements de programme. Des processus simplifiés, de concert avec des améliorations technologiques sur le plan de l'infrastructure et de l'information, ont permis aux employés d'assurer la prestation des programmes et de servir les clients de façon plus efficiente.

Nous appuyons également la stratégie « L'Ontario propice aux affaires » du gouvernement de l'Ontario. Nous avons raccourci et simplifié les formulaires, et réduit le fardeau administratif des producteurs. Nous avons également continué à collaborer étroitement avec l'industrie en vue d'améliorer la conception des programmes et leur exécution, afin que les programmes demeurent pertinents et qu'ils continuent de répondre aux besoins et aux pratiques changeants de l'industrie.

Comme au cours des trois derniers exercices, les commentaires des clients sont demeurés très positifs. Dans le cadre de notre sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, les clients continuent de nous dire qu'ils sont satisfaits de l'exécution des programmes Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques par Agricorp. Ils nous indiquent également que les programmes les aident, non seulement au moment de soumettre une demande d'indemnisation, mais également à titre de propriétaire d'entreprise. En moyenne, 74 p. 100 de nos clients pour l'ensemble des programmes conviennent que ceux-ci sont indispensables pour les aider à stabiliser leurs revenus; au total, 66 p. 100 des producteurs estiment que les programmes leur permettent d'investir en toute confiance dans leurs exploitations agricoles. Ces résultats démontrent que les clients apprécient les programmes de gestion des risques pour de nombreuses raisons.

Ce succès n'est pas le fruit du hasard – il est le résultat d'une attention minutieuse portée à chaque interaction et à chaque détail. Cela exige un effort concerté du personnel d'Agricorp, des employés de première ligne, au téléphone et sur le terrain, aux personnes qui travaillent dans les coulisses dans différents services : finance, ressources humaines, logistique, communication et TI.

J'aimerais souligner le travail remarquable du conseil d'administration et remercier chacun de ses membres pour leurs années de service et leur soutien. Ensemble, les membres de notre conseil d'administration apportent des décennies de connaissances et d'expérience. Le conseil d'administration s'est avéré très efficace et il continue d'évoluer. Grâce à l'appui solide et aux conseils prodigués par le conseil d'administration, la relation d'Agricorp avec le ministère a également évolué au fil des ans, de l'accent mis sur l'exécution des programmes au départ, au rôle actuel joué par l'organisme pour aider le ministère à atteindre ses objectifs plus généraux, tels que la croissance du secteur agricole, le renforcement de la responsabilisation et l'équilibre budgétaire.

J'aimerais également remercier le directeur général, Randy Jackiw, l'équipe de direction et tous les employés d'Agricorp des efforts qu'ils déploient sans cesse et de leur engagement continu. Le conseil d'administration a aidé à cerner une orientation stratégique plus précise et il s'assure de la mettre en œuvre. La poursuite de cette orientation saura bien servir les producteurs, les gouvernements et la province dans l'avenir.

Mon travail à titre de président du conseil d'administration a été une expérience enrichissante. Cela a été une joie de travailler avec un groupe aussi diversifié, où chaque membre apporte une contribution unique. Je suis heureux d'avoir aidé différents ministres à remplir leur rôle de ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Enfin, j'ai pris un grand plaisir à travailler avec Randy et son personnel dévoué, et j'ai beaucoup appris à leurs côtés. Je souhaite la meilleure des chances à Agricorp pour l'avenir. Selon moi, vous êtes bien engagés sur la voie de la réussite. Selon moi, vous continuez d'être engagés sur la voie de la réussite.

Larry Skinner
Président

Gouvernance d'Agricorp

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La *Loi de 1996 sur AgriCorp* précise l'objet des activités d'Agricorp, ses pouvoirs, son mandat et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, Agricorp doit faire une utilisation judicieuse des fonds publics, a l'obligation de rendre des comptes à la population et fait l'objet de vérifications périodiques par les vérificateurs de l'organisme et des gouvernements provincial et fédéral.

Agricorp révisé et raffine régulièrement ses pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer ses politiques et ses procédures pour s'assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance permettent à l'organisme de s'assurer que ses objectifs sont réalisés, que ses ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et peuvent être créés pour un certain nombre de raisons. Étant donné l'intérêt manifesté par le public pour une industrie agricole viable et durable et étant donné que l'agriculture est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provincial, Agricorp a été créé pour exécuter, au nom des gouvernements, des programmes et des services destinés à l'industrie agricole.

En tant qu'organisme, Agricorp possède la flexibilité organisationnelle nécessaire pour s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Le conseil d'administration dispose d'un éventail d'expérience, de connaissances et de leadership pour s'acquitter de son rôle de gouvernance. Sous sa gouvernance, le personnel de l'organisme tire parti de son expertise technique et de ses compétences pour se concentrer sur l'exécution efficace et efficiente des programmes tout en devant rendre des comptes

Conseil d'administration

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation. Durant l'exercice 2014-15, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :



Larry Skinner

Président
Comté de Perth
13 mai 2009 –
12 mai 2015

Larry Skinner est éleveur de porcs à temps plein. Il a siégé au conseil d'administration d'Ontario Pork pendant huit ans, dont trois à titre de président. Avant de commencer à exploiter son entreprise agricole, il a travaillé comme prêteur agricole pour la Banque TD. En 2013, il a achevé ses études de maîtrise en théologie de l'Université de Toronto.



David Epp

Vice-président
Comté d'Essex
7 février 2007 –
24 juin 2014

David Epp appartient à la troisième génération d'une famille d'agriculteurs en plus d'être copropriétaire de Lycoland Farms Ltd. Il a été actif au sein de l'organisation Ontario Processing Vegetable Growers Association pendant 14 ans, dont deux à titre de président. Il cultive des cultures commerciales et des cultures destinées à la transformation.



Rod Stork

Vice-président
Guelph
4 janvier 2011 –
3 janvier 2017

Rod a occupé de multiples postes au cours de plus de 30 années où il a travaillé au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, notamment à titre de président de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario et à titre de directeur du développement économique. À sa retraite, il a été président à temps partiel du Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales. En 2008 et 2009, il a animé le groupe de travail sur les céréales et les oléagineux qui a mené à la création de l'association Grain Farmers of Ontario.

aux gouvernements. Agricorp appuie les gouvernements en offrant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles, exécute les programmes de façon efficiente et efficace et conserve la confiance du public en s'assurant de respecter l'ensemble des lois, des directives et des lignes directrices applicables. Agricorp est également censé régler les dossiers individuels de façon professionnelle et indépendante.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collabore avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Le directeur général d'Agricorp relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève du ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies, et en vue de donner des orientations au directeur général, de le surveiller et de le conseiller. Le personnel du MAAARO supervise la gouvernance de l'organisme et fournit des conseils au ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations, qui est entrée en vigueur en 2015.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et le MAAARO et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports

de responsabilisation entre le ministre et le président de l'organisme au nom de l'organisme. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration et du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre, et de la sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. L'organisme suit des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire ses activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par les normes de conduite les plus élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et il s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les ans, les employés et les membres du conseil d'administration doivent signer un formulaire d'accusé de réception par lequel ils conviennent de se comporter conformément au code. Le serment d'office et le serment

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par le biais d'un décret sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le conseil d'administration recommande les nominations au ministre de façon à assurer une bonne composition de compétences, d'expérience et de perspectives.



William (Bill) Allison

Région de Halton
30 avril 2008 –
29 avril 2014

William Allison est producteur de grandes cultures. Il a déjà été directeur de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, directeur et président d'Ontario Soybean Growers, et président d'AGCare. Il est diplômé de l'Université de Guelph.



John Core

Guelph
22 octobre 2014 –
21 octobre 2017

John Core a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. M. Core joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de président du conseil d'administration de l'Hôpital général de Guelph et de membre du conseil d'administration du Royal Agricultural Winter Fair. Il détient une maîtrise et un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph.



Gino Cozza

Région de Peel
7 août 2013 –
6 août 2016

Gino Cozza est présentement directeur des Services bancaires d'investissement - secteurs de l'alimentation, de l'agroalimentaire et du commerce au détail chez Maison Placements Canada Inc. Gino travaille principalement avec des sociétés publiques et fermées du secteur de l'agroalimentaire. Il est également membre de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes.

d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres de la fonction publique.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive concernant les organismes et les nominations de 2015 fournit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Des directives précises se répartissent en les trois grandes catégories suivantes :

- La directive Planification des activités et gestion financière comprend des directives sur la délégation de pouvoir et sur les frais de déplacements, de repas et d'hébergement;
- La directive Obligation de rendre des comptes et gouvernance comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence, notamment sur la publication du plan d'activités, du protocole d'entente et des dépenses sur le site Web de l'organisme;
- La directive Gestion de l'information et de la technologie de l'information comprend des directives sur le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Des lois générales et des directives doivent également être respectées, notamment la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, la *Loi sur les services en français*, la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et

la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ainsi que la Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et les séances annuelles de planification stratégique.

Les règlements du conseil d'administration fournissent des lignes directrices relativement à la gouvernance du conseil d'administration et décrivent les rôles et les responsabilités du président, des membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, notamment la surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme, la planification stratégique, la gestion des risques et le contrôle interne, la conduite légale et éthique, l'orientation, la formation continue et l'évaluation des administrateurs, ainsi que la liaison des activités avec le MAAARO.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration d'Agricorp procèdent à l'examen des secteurs clés de responsabilité qui sont du ressort du conseil d'administration et ils font des recommandations à leur sujet. Deux comités supervisent et conseillent le conseil d'administration dans ces deux domaines particuliers.

Conseil d'administration (suite)



Rosemary Davis
Comté de
Northumberland
6 mai 2009 –
5 mai 2015

Agrologue, Rosemary Davis est la propriétaire actuelle de Sunhil Farms Limited et de Sunhil Investments Limited. Elle agit également à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration de la Northumberland Community Futures Development Corporation. Madame Davis a été la première femme à présider le Conseil d'administration de Financement agricole Canada.



Robert Emerson
Comté de Bruce
25 juin 2008 –
24 juin 2014

Robert Emerson est agriculteur depuis 1961. Il est président et directeur général d'une exploitation spécialisée dans les cultures commerciales et qui comprend un parc d'engraissement; il a également joué un rôle actif dans la politique municipale. Robert a été très engagé dans sa collectivité en tant que conseiller et sous-préfet du comté de Bruce. De plus, Robert est engagé dans des initiatives de protection des cours d'eau et des bassins hydrographiques.



Sheryl King
CA, MBA, FICB
Halton Hills
17 juillet 2013 –
16 juillet 2016

Sheryl King est directrice générale à la Banque de Montréal, où elle a occupé plusieurs postes à responsabilités croissantes. Sheryl est une professionnelle en finance respectée qui compte plus de 20 années d'expérience à l'échelle internationale sur le plan de la surveillance de la gestion et de la déclaration des entités juridiques, et sur le plan de la gestion des liquidités, du financement et de la gestion du bilan.

Comité des finances et de la vérification

Le comité des finances et de la vérification concentre ses efforts dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre du cadre de contrôle de l'audit en élaborant le plan annuel de vérification interne, en rencontrant régulièrement des membres de la division de la vérification interne de l'Ontario, en examinant les rapports des vérificateurs internes, et en examinant la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification (rapports d'audit interne du gouvernement de l'Ontario au comité des finances et de la vérification);
- Examen et recommandation du plan annuel de vérification d'attestation financière;
- Surveillance de la manière dont la direction a évalué les risques commerciaux et a prévu d'y répondre et identification des risques émergents;
- Supervision des politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production et le Fonds du régime de retraite;
- Supervision du processus de déclaration financière;
- Examen et recommandation de l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite;
- Supervision du régime de retraite des employés et des activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique des énoncés des politiques de placement.

Comité de la gouvernance et des ressources humaines

Le comité de la gouvernance et des ressources humaines concentre ses efforts dans les domaines suivants :

- Recommandations au conseil d'administration en ce qui a trait aux changements au mandat et au rôle d'Agricorp, examen et recommandation d'un protocole d'entente entre le président et la ministre et examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise;
- Supervision, examen et recommandations relativement à la philosophie, à la politique et aux programmes de rémunération d'Agricorp, afin de garantir le respect des lois pertinentes;
- Conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et surveillance et recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration;
- Surveillance et recommandation d'améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration;
- Recommandation des stratégies appropriées en matière de mobilisation qui s'adressent aux intervenants clés avec lesquels communique le conseil d'administration.



Patricia Lorenz

CPA, CA
Toronto
7 août 2013 –
6 août 2016

Patricia Lorenz est comptable agréée et vétérinaire brevetée. Elle est actuellement vice-présidente à la commercialisation chez ZBx Corporation, une société canadienne spécialisée dans les diagnostics. Patricia a également occupé des postes de direction aux États-Unis, notamment dans les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires, logiciels, commerce de détail, édition et distribution. Depuis 2008, elle préside le conseil d'administration du Network of Angel Organizations - Ontario et elle a été membre de plusieurs comités agricoles.



Harry Stoddart

Kawartha Lakes
30 mai 2012 –
29 mai 2015

Harry est agriculteur depuis plus de vingt ans et il possède toujours une exploitation de cultures commerciales et d'élevage qu'il continue de diriger. Il possède également plus de quinze ans d'expérience à titre de consultant en gestion chez PricewaterhouseCoopers, IBM et au sein de sa propre société d'experts-conseils. Durant cette période, il a travaillé sur des projets clés pour le secteur public et le secteur agroalimentaire de l'Ontario.



Maria Van Bommel

Strathroy
28 août 2013 –
27 août 2016

Autrefois députée à l'Assemblée législative de l'Ontario où elle a représenté la circonscription de Lambton Kent Middlesex et anciennement conseillère municipale du canton d'East Williams, Maria Van Bommel a été également productrice de porcs et de volailles. Elle a aussi été adjointe parlementaire de plusieurs ministres ontariens, y compris de la ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Maria est active dans la collectivité et elle a siégé à plusieurs conseils de l'industrie et comités permanents de l'Assemblée législative.

Message du directeur général

Soutenir le secteur vital qu'est l'agriculture



L'agriculture est une industrie volatile. Chaque saison, les agriculteurs sont à la merci des conditions météorologiques imprévues, de la fluctuation des marchés et des autres risques qui échappent à leur contrôle. Les conditions météorologiques ont encore une fois été un facteur important en 2014. En raison des températures froides et des chutes de neige records partout dans la province, de nombreuses cultures ont subi des dommages causés par le risque de destruction par l'hiver, le givre et le gel. Un printemps humide a retardé l'ensemencement des cultures, et un grand nombre de producteurs ont dû réensemencer leurs champs; de plus, des milliers d'acres de maïs plantés lors de la campagne agricole précédente étaient toujours dans les champs.

Mais les agriculteurs sont tenaces, ils sont ingénieux et ils ne se laissent pas abattre. À la fin de la saison de croissance, la plupart des cultures et des régions de la province présentaient des rendements moyens ou supérieurs à la moyenne. Dans les parties de la province où les cultures ont subi des pertes importantes, les programmes de gestion des risques de l'entreprise ont conféré la stabilité nécessaire et ont rassuré les producteurs tout au long de la campagne agricole.

C'est précisément pour cette raison que les gouvernements offrent ces programmes. À Agricorp, nous attachons beaucoup d'importance à l'existence d'une industrie agricole solide et dynamique et nous sommes fiers d'appuyer celle-ci. Les programmes que nous exécutons jouent un rôle clé dans la stratégie de gestion des risques d'une exploitation agricole. Les agriculteurs ne peuvent contrôler la météo – ou les marchés – mais les programmes de gestion des risques les aident à compenser les pertes et à atténuer les risques lorsque les conditions météorologiques, les conditions du marché ou d'autres facteurs ne sont pas favorables. Ces programmes aident les agriculteurs à gérer les risques et renforcent leur confiance à investir dans l'avenir de leur exploitation agricole.

Faire affaire plus facilement avec Agricorp

Nous voulons qu'il soit plus facile pour nos clients de comprendre, de participer aux programmes de gestion des risques de l'Ontario et d'en tirer profit. C'est pourquoi un excellent service à la clientèle est au cœur de ce que nous faisons, et nous cherchons toujours à faire mieux. Au cours du présent exercice, nous avons simplifié et raccourci nos formulaires de programme, ce qui facilite la déclaration de renseignements par les clients. Nous avons lancé le dépôt direct, pour que les clients puissent recevoir les paiements de programmes directement dans leurs comptes bancaires. Nous avons également simplifié nos processus afin qu'ils soient mieux alignés sur les exigences des programmes et afin de créer une expérience plus uniforme et familière pour la clientèle. Même au cœur de tous ces changements, nous avons maintenu de robustes niveaux de rendements et des

temps d'exécution courts, et avons montré que les clients continuaient de recevoir le service à la clientèle efficace et immédiat qu'ils attendent d'AgriCorp.

Les améliorations apportées à notre infrastructure des TI – qui sont rarement perceptibles pour les clients – vont nous permettre d'améliorer continuellement notre service à la clientèle et de faire des gains d'efficacité. Nous renforçons nos systèmes informatiques par étapes, et avons complété la première grande phase en centralisant les renseignements financiers des clients pour l'ensemble des programmes. La prochaine étape consistera en le remplacement du système d'administration de l'Assurance-production, qui est vieux de 23 ans, ce qui nous permettra de réagir de façon plus efficace et efficace aux futurs changements de programme et d'appuyer des processus améliorés dans les prochaines années.

Notre centre d'appels traite approximativement 127 000 appels entrants et 35 000 appels sortants par année, et constitue un canal de service important pour les clients. Environ 84 p. 100 des clients ont communiqué avec notre centre d'appels durant le dernier exercice et ils apprécient ce service. Pour améliorer la fiabilité de ce canal de service essentiel, nous sommes en train de moderniser notre système téléphonique.

Améliorer les programmes pour répondre aux besoins de l'industrie

Dans le cadre de notre collaboration continue avec le MAAARO et les chefs de file de l'industrie, nous nous efforçons de suivre le rythme des changements en agriculture et d'adapter les programmes pour nous assurer qu'ils demeurent efficaces et pertinents. Durant l'exercice 2014-15, nous avons prolongé les dates de plantation du blé d'hiver, après que la recherche a confirmé que les variétés de semence étaient devenues plus rustiques. Ce changement a permis aux producteurs d'optimiser leurs dates de plantation pour le blé d'hiver, d'après des facteurs comme les conditions météorologiques et les conditions du sol.

Nous avons mis en œuvre de nombreux changements au régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères, sur la base d'un examen exhaustif mené auprès de l'industrie durant l'exercice 2013-14. Pour la campagne agricole 2015, nous ajoutons une nouvelle amélioration qui permet aux producteurs de choisir jusqu'à trois stations pluviométriques afin de mieux refléter les conditions des endroits où ils produisent du fourrage. Nous allons également améliorer les régimes d'assurance pour les fraises et les concombres, et mettre sur pied une couverture pour le lin afin d'aborder les enjeux liés au canola dans le Nord de l'Ontario.

Faire face au changement

Lorsque la province a annoncé qu'elle allait appuyer les apiculteurs de l'Ontario qui devaient composer avec des taux de mortalité élevés chez les abeilles en 2013, nous avons œuvré rapidement afin d'exécuter le Programme d'aide financière aux apiculteurs. Les formulaires d'inscription ont été envoyés par la poste dans un délai de trois semaines, et plus de 300 apiculteurs se sont inscrits au programme; les dossiers ont été réglés moins de deux mois suivant l'annonce du programme. L'exécution de ce programme est une composante importante de la stratégie relative à la santé des pollinisateurs du gouvernement et nous collaborons étroitement avec nos partenaires sur cette question.

Les modifications proposées à la *Loi sur l'assurance-récolte* permettront d'élargir la couverture d'assurance pour une plus grande gamme de produits agricoles, y compris le bétail. Nous continuerons de collaborer avec la province, avec l'industrie et avec nos collègues de partout au pays en vue de répondre aux priorités, tels que la mortalité chez les porcs et l'hivernage des abeilles, et ce, en développant des régimes d'assurance efficaces lorsque cela est possible.

Gérer de manière responsable

Nous prenons très au sérieux les notions de responsabilisation et d'intégrité. Nous gérons nos activités de manière responsable; une importance particulière est accordée à la prudence financière, à l'efficacité et à l'efficacité. Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour mener nos activités de manière à répondre aux attentes des gouvernements et de la population. Nous respectons scrupuleusement les directives et les règlements des gouvernements, qui vont des nouvelles exigences en matière de déclaration, de l'approvisionnement et de la rémunération, à la législation anti-pourriel et la législation relative à l'accessibilité.

Je crois que nous méritons chaque jour notre réputation, et nous la méritons également avec chacune de nos transactions. Les clients sont toujours d'avis que nous effectuons un excellent travail, comme l'indiquent les résultats de notre sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle. Lorsque la firme Ipsos Reid a mené un sondage auprès de 600 clients

89% des clients

ont répondu que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou même mieux, que les autres organisations avec lesquelles ils font affaire.

l'an dernier, 89 p. 100 d'entre eux ont répondu que nous nous acquittons de nos activités aussi bien, ou même mieux, que les autres organisations avec lesquelles ils font affaire. Nos plus grandes qualités sont la conduite de nos activités avec une intégrité sans faille, des communications efficaces et la capacité de bien faire les choses la première fois. De gros efforts et l'engagement de tous les employés sont nécessaires pour obtenir de tels résultats. Notre sondage annuel sur l'engagement des employés témoigne de l'engagement du personnel d'Agricorp envers le service à la clientèle. Ces résultats sont de bon augure pour les années à venir.

J'aimerais remercier tous les employés d'Agricorp et nos collègues du MAAARO pour leur excellent travail et leur dévouement. Je remercie les membres de notre conseil d'administration pour leur compétence, leur appui et leur professionnalisme. Enfin, j'aimerais, à titre personnel, remercier chaleureusement notre président sortant, Larry Skinner, pour ses années de service au sein de notre conseil d'administration, et tout spécialement pour ses conseils sages et réfléchis.

Bien que notre organisation accomplisse une tâche admirable, il y a encore beaucoup à faire. J'ai confiance que nous sommes sur la bonne voie et bien positionnés pour répondre aux priorités actuelles et futures, pour continuer à produire des résultats et pour mériter la confiance de tous ceux pour qui nous travaillons.

Randy Jackiw
Directeur général

Avantages de participer à l'ensemble complet de programmes de gestion des risques

Risques

Avantages offerts par les programmes

Baisse importantes et imprévues de revenu

Agri-stabilité

Protège le revenu agricole pour l'ensemble des produits agricoles plutôt qu'un produit agricole à la fois. Agri-stabilité est une option abordable. Les producteurs peuvent obtenir une couverture moyennant un droit de participation peu élevé de 315 \$ par tranche de 100 000 \$ de leur marge de référence.

Faibles baisses de revenu

Agri-investissement

Aide les producteurs à recouvrer de petites baisses de revenu ou à faire des placements afin d'atténuer les risques de leur exploitation agricole. *Programme exécuté par Agriculture et Agroalimentaire Canada.*

Faibles rendements et pertes de récoltes attribuables aux conditions météorologiques, à la faune, aux infestations d'insectes et aux maladies des plantes

Assurance-production

Garantit un niveau de production aux producteurs. Plus de 90 régimes d'assurance basés sur le rendement, la valeur en dollars et les pertes de superficie sont offerts.

Fluctuation des prix des produits agricoles

Programme de gestion des risques

Aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la hausse des coûts de production. Ce programme est offert pour les secteurs agricoles suivants : céréales et oléagineux, bovins, porcs, moutons et veaux.

Pertes ou dépenses agricoles générales

PAGR : produits horticoles comestibles

Aide les producteurs à limiter les risques généraux associés à leur exploitation agricole.

Programmes de base

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au pays, avec plus de 200 produits agricoles cultivés sur 12,6 millions d'acres de terre agricole. L'industrie agroalimentaire ontarienne occupe le deuxième rang parmi les secteurs qui contribuent le plus à l'économie de la province. L'agriculture est un moteur de l'activité économique, mais elle est également une industrie qui présente des risques élevés.

Les agriculteurs d'aujourd'hui ont recours à une gamme d'outils, de technologie et aux meilleures pratiques agricoles afin de maximiser les profits et de réduire au minimum les risques. Cependant, certains risques échappent à leur contrôle, tels que les conditions météorologiques, les maladies des plantes, les prix du marché et les coûts de production. Agricorp assure la prestation de trois programmes de base, qui ont été conçus pour aider les producteurs ontariens à gérer les défis qui sont liés à la production agricole : Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques (PGR).

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise offert dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*. Le PGR est un programme qui n'est offert qu'aux agriculteurs ontariens et il est financé uniquement par la province.

Les producteurs voient l'intérêt de participer aux programmes offerts par Agricorp. Selon les résultats de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle, la majorité des clients sont d'accord que les programmes de base aident à stabiliser leurs revenus, malgré les risques hors de leur contrôle, qu'ils leur permettent d'innover et d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

Comment les programmes fonctionnent de concert

Chaque programme couvre différents risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité du marché. En participant aux trois programmes de base, les producteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

Sommaire des paiements et de la couverture relatifs aux programmes

Programme	Nombre de participants	Paiements émis	Couverture
Agri-stabilité	15 000	47 millions de dollars	Marge de référence de 2 milliards de dollars (couverture de 70 % avec plafond de paiement de 3 millions de dollars par participant)
Assurance-production	14 500	88 millions de dollars	Responsabilité de 2,7 milliards de dollars
Programme de gestion des risques	10 000	100 millions de dollars, y compris les coûts d'exécution	Financement de 100 millions de dollars pour les paiement et les coûts d'exécution

Agri-stabilité en chiffres

15 000

participants pour l'année de programme 2013

2 milliards

de dollars en marge de référence (revenu agricole moins les dépenses)

47 millions

de dollars en paiements pour l'année de programme 2013

4 millions

de dollars en paiements provisoires versés aux producteurs qui éprouvent des difficultés financières

71 %

des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité²

62 %

des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole, malgré les risques qui échappent à leur contrôle²

² Sondage Ipsos Reid sur la satisfaction de la clientèle mené entre le 5 et le 12 janvier 2015

Agri-stabilité



Agri-stabilité offre une protection pour l'ensemble de l'exploitation agricole. Au cours du dernier exercice, des paiements au titre d'Agri-stabilité ont été versés aux producteurs de légumes de transformation, de fruits tendres et de céréales et oléagineux. Les producteurs de bétail qui ont eu à faire face à des coûts élevés des aliments des animaux ont également reçu des paiements de programme.

Agricorp assure la prestation du programme Agri-stabilité au nom des gouvernements fédéral et provincial, qui financent le programme à hauteur de 60 % et 40 % respectivement. Agri-stabilité offre une couverture abordable pour la gestion des risques de l'entreprise. Lorsque les producteurs font face à des conditions telles que la désorganisation du marché, des baisses importantes de production, l'indexation des coûts ou des coûts de production imprévus, Agri-stabilité protège le revenu agricole pour l'ensemble des produits agricoles de leur exploitation plutôt qu'un produit agricole à la fois. Les paiements sont basés sur la marge de référence du producteur, qui est calculée à partir des revenus actuels et historiques de l'exploitation agricole. En cas de difficultés financières, les producteurs peuvent demander une avance sur leur paiement estimatif pour les aider à gérer leurs mouvements de trésorerie.

Faits saillants d'Agri-stabilité

L'année de programme a été caractérisée par une production très variable entre les cultures, par région, par client et même d'un champ à l'autre. Selon la région ou le produit agricole, l'année pluvieuse a entraîné des pertes de récoltes et le versement de paiements au titre du programme. Les prix pour les céréales et les oléagineux a commencé à chuter aux environs de la période des récoltes en 2013. Des paiements au titre d'Agri-stabilité ont été versés aux producteurs de légumes de transformation, de fruits tendres et de céréales et oléagineux. Les producteurs de bétail qui ont eu à faire face à des coûts élevés des aliments des animaux ont également reçus des paiements de programmes.

Assurance-production



Un printemps frais et humide a retardé l'ensemencement dans la plupart des régions de la province. Un automne humide a ajouté au défi de mettre en terre les cultures ensemencées à l'automne et de récolter les cultures plantées tardivement.

Agricorp exécute l'Assurance-production au nom des gouvernements fédéral et provincial, qui financent le programme à hauteur de 60 % et 40 % respectivement. Le solde des primes, soit une proportion de 40 %, est financé par les producteurs en fonction des niveaux et des options de garantie qu'ils ont sélectionnés. L'Assurance-production est offerte pour plus de 90 cultures commerciales et indemnise les producteurs de la province qui ont enregistré des baisses de rendement et des pertes de récoltes attribuables à des conditions météorologiques défavorables, la faune, les infestations d'insectes et les maladies des plantes. Les producteurs peuvent participer à divers régimes. Selon la culture, une couverture d'assurance est offerte pour le régime basé sur le rendement, le régime basé sur la valeur en dollars ou le régime basé sur les pertes de superficie.

Faits saillants de l'Assurance-production

Les rendements des récoltes de la campagne agricole 2014, pour l'ensemble de la province, ont été moyens ou supérieurs à la moyenne, et les rendements ont été variables pour certaines cultures et dans certaines régions. L'Assurance-production a aidé les producteurs de pêches, de raisins et de blé d'hiver à faire face aux dommages causés par le gel, le givre et le risque de destruction par l'hiver en raison d'un hiver extrêmement froid. Les risques majeurs comprenaient les pluies excessives, le gel, le givre et le risque de destruction par l'hiver. Les pluies excessives ont été le principal risque, ce qui a entraîné le versement d'indemnités de réensemencement d'un montant élevé aux producteurs qui ont dû réensemencer leurs champs. La région de Temiskaming a subi des dommages importants sur plus de 80 p. 100 des superficies assurées; les rendements des récoltes de maïs, de soja et de canola étaient très bas.

TIRÉ DE TWITTER

"Hourra pour l'Assurance-production! J'espère ne jamais y avoir recours, mais, en cas de nécessité, je suis content d'y avoir souscrit! @Agricorp"

— Chris Moore @kinbumsheep

L'Assurance-production en chiffres

14 500

participants pour la campagne agricole 2014

5 millions

d'acres et responsabilité couverte de 2,7 milliards de dollars

75 000

acres de cultures toujours dans les champs au début de l'hiver, dont une proportion de 88% était du maïs

88 millions

de dollars d'indemnités approuvées

42 millions de dollars

en raison des pluies excessives

29 millions de dollars

en raison du gel, du givre et de la destruction par l'hiver

13,3 millions de dollars

pour des indemnités de réensemencement

10,6 millions de dollars

pour les pertes de raisins, un taux d'indemnisation de 20 % bien au-dessus du taux moyen sur cinq ans de 4 %

1,7 million de dollars

pour les pêches, un taux d'indemnisation de 38 % qui est supérieur à la moyenne historique de 15 %

92 p. 100

des clients sont « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'exécution de l'Assurance-production³

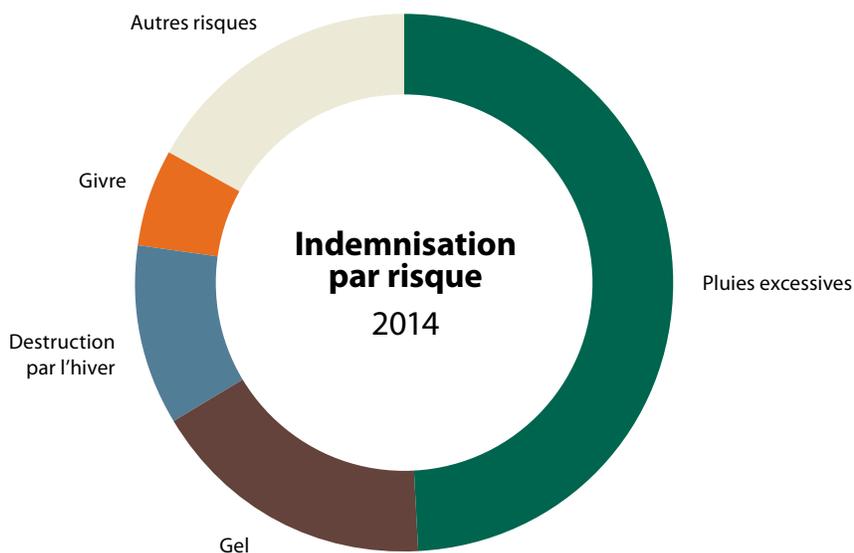
88 p. 100

des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole, malgré les risques qui échappent à leur contrôle³

³ Sondage Ipsos Reid sur la satisfaction de la clientèle mené entre le 5 et le 12 janvier 2015

Indemnisation par risque

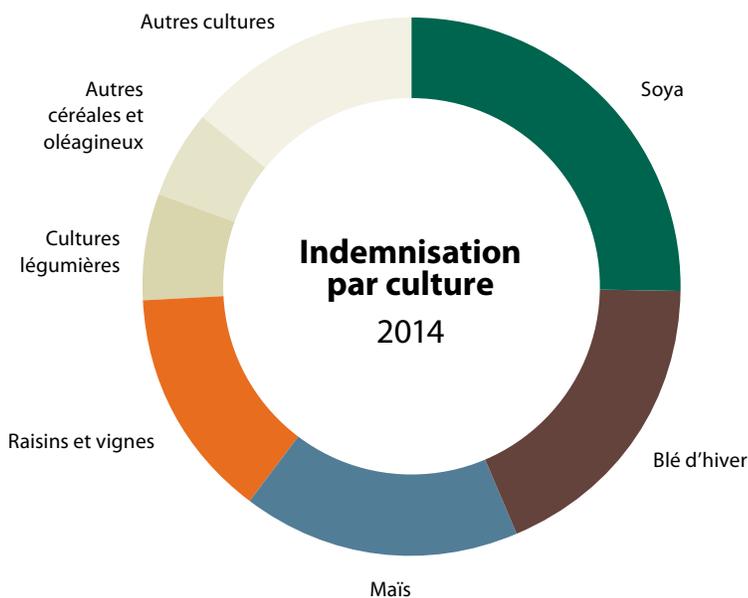
42 371 246 \$	Pluies excessives
14 724 014 \$	Gel
9 110 127 \$	Destruction par l'hiver
5 089 681 \$	Givre
4 242 509 \$	Humidité excessive
3 603 827 \$	Grêle
2 581 172 \$	Maladie des plantes
2 138 296 \$	Autre
1 843 766 \$	Sécheresse



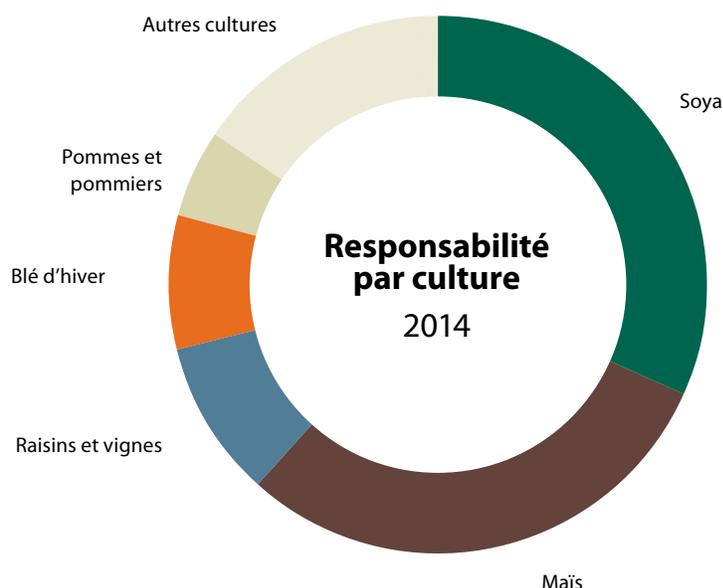
Les pluies excessives ont été le principal risque, et comptaient pour près de la moitié des demandes d'indemnisation pour la campagne agricole 2014.

Indemnisation par culture

21 784 463 \$	Soya
15 821 557 \$	Blé d'hiver
14 190 986 \$	Maïs
11 825 153 \$	Raisins et vignes
5 501 758 \$	Cultures légumières
4 664 385 \$	Autres céréales et oléagineux
4 040 680 \$	Haricot blanc et haricots colorés
3 016 093 \$	Pommes et pommiers
2 786 793 \$	Autres cultures fruitières
990 694 \$	Cultures fourragères
791 159 \$	Tabac
290 917 \$	Autre



Les indemnités les plus élevées ont été versées aux producteurs de soya, de blé tendre rouge d'hiver, de maïs et de raisins.



La responsabilité couverte la plus élevée correspondait à 866 millions de dollars pour les cultures de soya 814 millions de dollars pour les cultures de maïs.

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

L'Assurance-production a été conçue pour compenser des producteurs assurés pour les pertes dues au manque à produire en leur versant des indemnités du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion du Fonds et du risque financier du programme Assurance-production, particulièrement durant les années où les pertes de récolte sont importantes. Cette stratégie comprend l'établissement de taux de prime selon une base actuarielle saine, des normes de souscription et des processus de règlement des demandes d'indemnisation solides, une stratégie de réassurance basée sur le risque et des cibles de durabilité relative au fonds qui sont certifiés périodiquement par des actuaires et qui respectent les lignes directrices et les règlements fédéraux et provinciaux en ce qui a trait à l'Assurance-production.

Cette approche offre aux producteurs une couverture appropriée et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et de la portion subventionnée par les gouvernements, ainsi que des revenus de placements.

Responsabilité par culture

865 612 327 \$	Soya
813 966 645 \$	Maïs
255 248 712 \$	Raisins et vignes
219 012 918 \$	Blé d'hiver
144 787 014 \$	Pommes et pommiers
133 481 983 \$	Cultures légumières
89 602 282 \$	Tabac
82 975 735 \$	Haricot blanc et haricots colorés
52 618 972 \$	Autres céréales et oléagineux
36 749 016 \$	Cultures fourragères
25 133 416 \$	Autres cultures fruitières
1 379 052 \$	Autre

Le PGR en chiffres

10 000

producteurs inscrits à un ou plusieurs régimes d'assurance pour l'année de programme 2014

94,4 millions

de dollars en paiements de programme versés durant l'exercice 2014-15 dans le cadre des six régimes (excluant les coûts d'exécution)

10,8 millions

de dollars versés dans le cadre du PGR pour le bétail

52,2 millions

de dollars en fonds gouvernementaux déposés dans des comptes du PAGR

31,4 millions

de dollars versés dans le cadre du PGR : céréales et oléagineux

75 p. 100

des clients sont « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'exécution du PGR⁴

72 p. 100

des clients sont d'accord que ce programme les aide à stabiliser leur revenu agricole, malgré les risques qui échappent à leur contrôle⁴

⁴ Sondage Ipsos Reid sur la satisfaction de la clientèle mené entre le 5 et le 12 janvier 2015

Programme de gestion des risques

Agricorp exécute le Programme de gestion des risques (PGR) au nom du gouvernement de l'Ontario. Le PGR comprend des régimes d'assurance dans les secteurs suivants : bétail (bovins, porcs, moutons, veaux), produits horticoles comestibles, céréales et oléagineux. Le programme aide les producteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Le PGR fonctionne comme une assurance. Les producteurs paient des primes basées sur les produits agricoles inscrits au programme et sur le niveau de protection choisi. Des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole chute en dessous de son niveau de soutien. Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles fonctionne selon un principe différent; les producteurs déposent un pourcentage de leurs ventes admissibles dans un compte du PAGR et reçoivent une contribution gouvernementale. La contribution gouvernementale maximale est calculée d'après les ventes nettes admissibles des producteurs. Les producteurs peuvent retirer des fonds de leur compte du PAGR pour les aider à couvrir les risques associés à l'exploitation de leur entreprise agricole.

Un financement gouvernemental annuel de 100 millions de dollars est disponible pour les six régimes du PGR et il couvre les frais d'administration liés à la prestation du programme. Notre capacité à réduire les coûts administratifs par l'exécution efficace du programme signifie que les économies réalisées sur le plan de l'exécution sont transférées aux producteurs par l'intermédiaire de paiements supplémentaires. Afin d'assurer que chaque producteur bénéficie d'un accès égal au financement disponible offert par le programme, un taux de paiement provisoire a été utilisé pour calculer les paiements au début de l'année de programme. Les taux de paiement provisoire sont rajustés lors du versement des paiements finals durant la prochaine année de programme.

La totalité des primes payées par les producteurs est versée dans le Farmer's Risk Management Premium Fund, qui est géré par des représentants des groupements de producteurs spécialisés qui participent au programme. Le fonds de primes fournit, en cas de besoin, un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques. Se reporter à la section Farmer's Risk Management Premium Fund à la page 22 pour plus d'information.

Faits saillants du PGR

Au cours de l'année de programme 2014, les prix des cultures de céréales et oléagineux ont diminué par rapports à ceux de l'année de programme 2013. Les paiements du PGR ont aidé les producteurs à gérer les prix réduits du maïs, du soya et du blé de printemps. Les paiements du PGR versés aux producteurs de bétail en 2014 ont été moins élevés que ceux versés en 2013 en raison des prix du marché élevés du secteur de bétail.

Autres programmes

En plus d'exécuter les trois programmes de gestions des risques de base – Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques – Agricorp administre d'autres programmes qui appuient l'industrie agricole.



Dans le cadre du Programme d'aide financière aux apiculteurs, Agricorp a versé des paiements totalisant 3,1 millions de dollars.

Programme d'aide financière aux apiculteurs

Ce programme a été mis en place pour gérer les conditions rigoureuses de l'hiver 2013-14 et d'autres risques auxquels font face les pollinisateurs. Il est offert gratuitement et indemnise les apiculteurs de l'Ontario qui subissent des pertes pendant la pleine saison ou pendant la période d'hivernage. Le gouvernement provincial a annoncé le programme en avril 2014. Il a été conçu pour offrir une aide financière ponctuelle aux apiculteurs; toutefois, le programme a été offert de nouveau en 2015. Agricorp en assure la prestation au nom du MAAARO. Les apiculteurs qui ont inscrit au moins 10 ruches auprès de l'apiculteur provincial et qui détiennent un numéro d'identification de l'exploitation sont admissibles à participer au programme. Ceux qui déclarent avoir perdu plus de 40 p. 100 de leurs ruches peuvent recevoir un paiement pour la proportion restante de ruches perdues, au montant de 105 \$ par ruche. Le prix d'indemnisation de 105 \$ correspond à une proportion de 70 p. 100 du coût de remplacement d'une ruche (150 \$). Il a été calculé conformément aux paiements versés par le MAAARO en vertu du Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune et par d'autres gouvernements provinciaux en vertu des programmes d'aide aux apiculteurs.

Au cours de l'exercice 2014-15, Agricorp a versé un montant total de 3,1 millions de dollars en paiements pour plus de 30 000 ruches perdues.

44 000 fermes

inscrivent leur entreprise chaque année

Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)

La Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles procure une source stable de fonds d'exploitation aux organismes agricoles agréés. Toute entreprise agricole ontarienne qui déclare un revenu brut annuel de 7 000 \$ ou plus est tenue par la loi d'être inscrite auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les producteurs qui inscrivent leur exploitation agricole à ce programme sont admissibles à un taux d'impôt foncier moins élevé et les droits du programme comprennent l'adhésion à l'organisme agricole agréé de leur choix. Les données recueillies dans le cadre de ce programme aident le gouvernement à élaborer des politiques publiques éclairées à l'intention des producteurs de l'Ontario. Agricorp gère le processus d'inscription au nom du ministère en percevant et en déboursant les droits d'inscription aux organismes agricoles agréés.

En 2014, plus de 44 000 entreprises se sont inscrites au PIEA et ont pu choisir entre trois organismes agricoles agréés : la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario et le Syndicat national des cultivateurs – Ontario.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Agricorp offre le Programme de protection financière des producteurs de céréales au nom du MAAARO. Le programme offre une protection financière aux producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola qui entreposent ces produits dans des élévateurs à grains qui font l'objet d'un permis ou qui vendent leur récolte à des marchands détenteurs d'un permis. Lorsque les producteurs vendent leur récolte, une portion du produit de la vente est déposée dans un fonds d'assurance géré par la Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC). Si un marchand ou un exploitant d'élévateur à grains n'est plus solvable, le producteur ou le propriétaire de la récolte peut faire une demande d'indemnisation à même le fonds. Agricorp est chargé d'inspecter et de délivrer un permis aux marchands et aux exploitants d'élévateur à grains afin d'assurer la viabilité de leurs entreprises. Agricorp mène annuellement une analyse financière des marchands avant de leur délivrer un permis et l'organisme procède à l'inspection du bien-fonds des marchands et des exploitants d'élévateur à grains pour assurer qu'ils respectent la Loi sur le grain. Lors de ces inspections, Agricorp détermine le niveau des stocks de céréales, rassemble l'information supplémentaire relativement aux finances et examine les réclamations pour non-conformité.

Au cours de l'exercice 2014-2015, Agricorp a délivré un permis à 280 marchands et à 390 exploitants d'élévateur à grains en Ontario.

280 marchands

et 390 exploitants d'élévateur à grains ont reçu un permis d'exploitation en 2014-15

Programme de transition relative aux vergers et vignobles

Entre 2008 et 2010, le Programme Canada-Ontario de transition relative aux vergers et vignobles a versé des indemnités atteignant au total 18 millions de dollars aux producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres pour compenser une partie des coûts d'enlèvement d'arbres fruitiers et de plants de vignes. En vertu du programme, Agricorp continue à suivre de près les exploitations agricoles pour s'assurer qu'elles se conforment à l'exigence selon laquelle les terres sont cultivées ou qu'elles sont disponibles à des fins agricoles pendant cinq ans. Agricorp se sert des ressources et des processus de souscription déjà en place pour achever ce travail.

Les vérifications de conformité finales pour ce programme seront complétées en 2015.

Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario

Le Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario aide les producteurs de raisins à financer des projets d'amélioration de leurs vignobles, comme le passage à la culture de variétés de raisin très demandées, l'installation de systèmes d'irrigation, les filets de protection contre les oiseaux et l'achat de nouveau matériel. Ce programme était administré par le MAAARO jusqu'en mars 2015. Agricorp met à profit son infrastructure de prestation des programmes existante afin de contribuer à la prestation de ce programme. Ces services comprennent des services de cartographie, des services en ligne de gestion des données ainsi que la vérification des superficies.

Au cours de l'exercice 2014-15, Agricorp a complété 83 demandes de vérifications de superficies. En 2015, ce programme a été remplacé par le Programme de promotion et d'amélioration des vignobles, exécuté par Agricorp.

Services à l'industrie

Agricorp offre un certain nombre de services importants qui soutiennent le secteur agricole de l'Ontario en tirant profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure.



Le Service de gestion des données sur le Web fait appel à la technologie GPS pour mesurer les superficies des vignobles et des vergers des producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres, tout en recueillant des données agronomiques sur les stocks de plantes, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité.

Services de diversification des modes d'occupation des sols

Ce programme à but non lucratif, financé par la fondation Delta Sauvagine (Delta Waterfowl Foundation) dédommage les producteurs lorsqu'ils cessent d'exploiter à des fins agricoles des terres dites écosensibles. Agricorp fournit des services de vérification en utilisant la technologie GPS pour dresser une carte de la superficie et l'approuver. L'organisme recueille également des renseignements agronomiques afin de s'assurer que le producteur satisfait aux dispositions de son entente avec les Services de diversification des modes d'occupation des sols.

Au cours de l'exercice 2014-2015, Agricorp a approuvé 50 projets de producteurs.

Programme d'évaluation du crédit des exploitations laitières

Agricorp exécute le Programme d'évaluation du crédit des exploitations laitières qui protège les intérêts financiers des exploitations laitières, en vertu d'un contrat de prestation de services conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario.

Durant l'exercice 2014-2015, Agricorp a analysé les états financiers trimestriels et annuels des 50 usines de transformation des produits laitiers en Ontario qui achètent du lait pour une valeur de 2 milliards de dollars annuellement auprès des producteurs.

En 2014, l'outil Fruit Tracker, conçu par l'Ontario Tender Fruit Growers et appuyé par le SGD, a reçu le Prix de la première ministre pour l'excellence en innovation agroalimentaire.

Service de gestion des données (SGD)

En partenariat avec le secteur fruiticole, Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers des producteurs de raisins, de pommes et de fruits tendres dans le cadre du programme d'Assurance-production. Le SGD recueille des données agronomiques sur les stocks de plantes, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité. En collaboration avec Agricorp, les organismes Grape Growers of Ontario, Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Producers réalisent des initiatives exigées par l'industrie, y compris les recherches et la commercialisation. Par exemple, les producteurs de pommes et de fruits tendres se servent des renseignements enregistrés dans le SGD pour étayer la nouvelle initiative sur l'innocuité des aliments à la ferme, appelée « Tracker ». Les producteurs utilisent ce système sur le Web pour maintenir des dossiers en ligne aux fins de la traçabilité, suivre les stocks et prendre des décisions éclairées concernant la lutte contre les ravageurs et l'irrigation.

Agricorp a versé aux producteurs des paiements totalisant 20,7 millions de dollars provenant du Farmer's Risk Management Program Fund au cours de l'exercice 2014–2015.

Farmer's Risk Management Premium Fund

Les producteurs qui participent au PGR : céréales et oléagineux et au PGR pour le bétail paient des primes qui sont déposées dans ce fonds géré par l'industrie. Le fonds fournit un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques aux producteurs durant les années où ils en ont le plus besoin. Les groupements de producteurs spécialisés suivants gèrent le fonds de primes et déterminent si des paiements seront effectués et à quel moment : Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep et Ontario Veal. Puisque nous avons déjà en place l'infrastructure pour offrir ces services, Agricorp imprime les chèques provenant du fonds de prime et les envoient aux producteurs, ce qui assure un service à la clientèle efficace et efficient. Au cours de l'exercice 2014-15, Agricorp a traité 7 733 paiements du fonds de primes, totalisant 20,7 millions de dollars, au nom des groupements de producteurs spécialisés. Agricorp a traité 7 733 paiements aux producteurs, totalisant 20,7 millions de dollars, provenant du Farmer's Risk Management Premium Fund au cours de l'exercice 2014-15.

Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC)

Agricorp fournit des services financiers, de secrétariat et de gouvernance à la CPFPC, un organisme fiduciaire qui administre les quatre fonds créés par les règlements de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La CPFPC a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les demandes d'indemnisation, d'accepter ou de refuser les demandes d'indemnisation, et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Les résultats attendus d'Agricorp selon le contrat de prestation de services conclu avec la CPFPC comprennent : la coordination et le soutien des réunions de la commission; la facilitation de la nomination des membres de la commission; la rédaction de documents sur les processus, les politiques et les enjeux; le soutien de l'organisme relativement aux décisions concernant les demandes d'indemnisation; la rédaction et la coordination de toute la documentation liée à la gouvernance de la commission; et la gestion des droits obligatoires incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle par le vérificateur général.



Agricorp fournit des services à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, qui gère les fonds utilisés pour indemniser les producteurs dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de céréales.



Les défis météorologiques sont la norme en agriculture. Le présent exercice financier ne fait pas exception à la règle. Le principal événement météorologique en 2014 a été l'hiver long et froid qui a menacé le blé d'hiver et les cultures fruitières et qui a été suivi par un printemps frais et humide qui a retardé l'ensemencement dans la plupart des régions de la province. Après un été plus frais que la normale, un automne humide a ajouté au défi de mettre en terre les cultures ensemencées à l'automne et de récolter les cultures plantées tardivement.

L'hiver 2014 a été l'hiver le plus froid en Ontario depuis plus de 20 ans. La neige a commencé à tomber tôt et abondamment dans la province. Plus de 90 p. 100 de la superficie des Grands Lacs était couverte de glace, soit plus du double de la surface habituelle de 30 à 40 p. 100.

Malgré des conditions météorologiques difficiles, la plupart des régions de la province ont connu des rendements de moyens à supérieurs à la moyenne, tandis que les producteurs des régions où des dommages ont été constatés ont reçu l'aide des programmes de gestion des risques. Les rendements déclarés des récoltes de maïs, de soya et de blé rouge tendre d'hiver étaient respectivement de 101, 104 et 96 p. 100 par rapport à la moyenne.

Des variations ont été signalées dans la province; certaines régions et cultures ont fait face à des conditions météorologiques difficiles et à des réductions de rendement. L'hiver extrêmement froid a entraîné des baisses de rendement des pêches et des raisins, et des cas de mortalité ont été signalés chez les vignes. Le rendement des pêches dans la principale région de croissance de Niagara était dans la gamme de 90 p. 100, mais les rendements à l'extérieur de cette région ont été faibles, voire nuls. De façon similaire, les rendements des cultures de raisins dans la principale région de Niagara étaient dans la gamme de 70 p. 100, tandis que les rendements dans la région d'Essex étaient proches de zéro.

L'hiver 2014 a été l'hiver le plus froid en Ontario depuis plus de

20 ans

Une saison de croissance froide et humide a prévalu dans la région de Temiskaming, ce qui a retardé la maturité des cultures. Les épisodes de gel de la mi-septembre ont touché les récoltes, et les conditions humides ont causé des retards dans les récoltes et l'apparition de maladies des plantes. Les producteurs ont déclaré des dommages sur plus de 80 p. 100 des superficies assurées de la région, et les rendements des récoltes de maïs, de soya et de canola ont été très faibles.

Dans l'ensemble, 12 000 rapports de dommages ont été soumis par les producteurs; ce nombre élevé de rapports a tenu les experts en sinistres d'Agricorp occupés durant l'été et la période des récoltes.

En avril et en mai, le nombre de rapports de dommages était le double de la moyenne avec plus de 5 200 rapports pour ces deux mois, en raison de l'hiver froid et du printemps humide. Les clients ont déclaré des dommages aux arbres, aux vignes et aux cultures de blé d'hiver. Le temps humide a également forcé un grand nombre de producteurs à réensemencer leurs champs au printemps, ce qui a entraîné le versement de plus de 13 millions de dollars en indemnités de réensemencement, soit le montant le plus élevé en 10 ans.

Les programmes de gestion des risques sont conçus pour aider les producteurs à gérer ces risques météorologiques ainsi que d'autres défis. Les gouvernements reconnaissent la valeur de l'agriculture dans le paysage économique et ils sont conscients des risques auxquels les producteurs ont à faire face. Il existe un engagement ferme d'appuyer l'industrie en continuant d'offrir des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2*, en place depuis 2013, représente un engagement quinquennal des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux envers un secteur agricole fort et stable.

Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2* : 2013–18 représente un engagement quinquennal des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux envers un secteur agricole fort et stable.

En Ontario, la province s'engage également à faire croître l'industrie. Le défi lancé par la première ministre au secteur agroalimentaire est de multiplier par deux son taux de croissance et de créer 120 000 emplois d'ici à 2020. Parmi les priorités gouvernementales, on compte la réduction du fardeau réglementaire pour les producteurs, la promotion des aliments locaux, la durabilité de l'agriculture par l'entremise d'une stratégie visant à protéger des pollinisateurs et des modifications aux lois en vue d'offrir une plus grande gamme de régimes d'assurance. L'accent continu sur un secteur agricole fort est une bonne nouvelle pour les producteurs ontariens.



Le centre d'appels est un point de contact important – 84 p. 100 des clients ont communiqué avec le centre d'appels par téléphone. Au cours du dernier exercice, les employés de première ligne ont traité 127 000 appels entrants, 35 000 appels sortants et 12 000 demandes soumises par courrier électronique et par télécopieur.

En même temps, nous œuvrons dans un contexte de restrictions budgétaires. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à équilibrer son budget d'ici l'exercice 2017-18, à investir dans des initiatives de modernisation et à renforcer le cadre de responsabilisation du gouvernement. Il s'attend à ce qu'AgriCorp maintienne ses niveaux élevés de service à la clientèle, tout en continuant de rechercher des gains d'efficacité et d'autres mesures de réduction des coûts qui appuient les priorités des gouvernements.

Quels que soient les conditions météorologiques ou le contexte fiscal, AgriCorp a pour rôle d'exécuter des programmes d'une façon efficace et efficiente tout en mettant l'accent sur la reddition des comptes et une gestion financière prudente. Ceci signifie une collaboration étroite avec les gouvernements et les intervenants de l'industrie pour assurer la pertinence des programmes, établir les liens avec les producteurs afin d'améliorer les services et gérer ses activités avec transparence et intégrité.

Durant l'exercice 2014-15, nous avons réalisé des progrès considérables sur tous les fronts. Nos réalisations pour l'exercice sont soulignées ci-après dans quatre grandes catégories : exécution efficace des programmes, maintien de la pertinence des programmes, établissement de liens avec les producteurs et gestion de nos activités de manière responsable.

Exécution efficiente des programmes

Agricorp a pour rôle d'exécuter des programmes de gestion des risques destinés aux producteurs agricoles. La plus grande partie de notre travail consiste en la prestation quotidienne des programmes. Le recours à des opérations efficientes et efficaces constitue l'un de nos objectifs stratégiques et nous avons réalisé des progrès constants en matière d'amélioration continue de nos activités quotidiennes et de notre service à la clientèle.

L'accent mis sur l'expérience client est au cœur de notre stratégie. Nous avons pour objectif d'offrir une expérience client coordonnée pour l'ensemble des programmes pour que les clients comprennent tout aussi bien leur couverture que les obligations des programmes, quels que soient les programmes auxquels ils participent.

Sur une base quotidienne, nous gérons entre 800 et 3 000 interactions avec les clients et plus de 600 transactions commerciales. Ces transactions comprennent diverses opérations, notamment l'inscription des producteurs aux programmes, le renouvellement des couvertures et l'envoi postal des factures, en passant par le traitement des rapports de dommages, l'évaluation des demandes d'indemnisation et le versement des paiements. Les clients peuvent faire affaire avec nous de différentes façons – par téléphone, par télécopieur, par la poste, par courrier électronique, en ligne et en personne.

Résumé des transactions quotidiennes pour l'exercice 2014-15

Pour le récent exercice financier seulement, notre personnel a traité 127 000 appels entrants, 35 000 appels sortants, et 12 000 demandes soumises par courrier électronique et par télécopieur. Durant l'exercice 2014-15, Agricorp a versé 244 millions de dollars en paiements de programme. Nous avons reçu près de 12 000 rapports de dommages qui ont donné lieu à 7 760 demandes d'indemnisation au titre de l'Assurance-production. Nos 70 employés sur le terrain ont rencontré les clients partout dans la province pour évaluer les dommages aux cultures et passer en revue les options qui s'offrent à eux. Ce travail exige du personnel professionnel et compétent qui connaît l'industrie agricole et les processus relatifs aux services financiers.

Au cours du dernier exercice, nous avons géré près de 180 000 interactions avec les clients et versé 244 millions de dollars en paiements de programme. Un personnel dévoué a recours à de la formation, à des connaissances spécialisées

et à des processus solides pour s'assurer que ce volume de transactions de clients est traité chaque jour avec précision et de façon uniforme. Pour améliorer l'efficience, l'uniformité et la qualité globale de notre service à la clientèle, nous avons normalisé, rationalisé et documenté nos processus d'exécution des programmes. Ceci nous a permis de créer une expérience client plus familière et prévisible pour l'ensemble des programmes.

Un aperçu des transactions quotidiennes, des initiatives spéciales et des faits saillants pour l'exercice 2014-15 est présenté ci-dessous :

Participation aux programmes

Selon le programme, les clients peuvent s'inscrire en ligne, soumettre un formulaire imprimé ou ils peuvent s'inscrire en appelant Agricorp. Dans certains cas, le personnel sur le terrain doit se rendre aux exploitations agricoles pour recueillir des renseignements de souscription avant l'obtention d'une couverture d'assurance. Une fois que les producteurs sont inscrits au programme, leur couverture est renouvelée automatiquement chaque année; les clients doivent communiquer avec Agricorp seulement s'ils désirent modifier leur couverture. Les périodes de renouvellement des programmes varient d'après le type de culture, le cycle de production et la disponibilité des renseignements financiers ou fiscaux à l'appui.

Chaque année, nous émettons plus de 90 000 renouvellements pour Agri-stabilité, l'Assurance-production, le PGR et le Programme d'inscription des entreprises agricoles. Les envois postaux relatifs aux programmes sont optimisés pour inclure des rappels sur des options de service et les avantages liés à la participation aux programmes de gestion des risques. Un grand nombre de formulaires sont préremplis avec des renseignements commerciaux et des renseignements de programme pertinents, de manière à ce que les producteurs puissent facilement passer en revue leur formulaire et mettre à jour ou confirmer leur couverture.

Faits saillants de l'exercice 2014-15

Agri-stabilité

La couverture d'Agri-stabilité a changé en 2013 en vertu du cadre stratégique pour le secteur agricole *Cultivons l'avenir 2*. En raison de ces changements, et en vue d'améliorer l'efficacité, nous avons réalisé un examen exhaustif de nos processus d'exécution afin de mieux les aligner sur la taille et la portée du nouveau programme. Cet examen a donné lieu à des changements importants qui permettent aux clients de faire affaire plus facilement avec nous.

Nous avons lancé un processus de renouvellement plus méthodique et délibéré qui est conforme au processus de renouvellement d'autres programmes. Ce nouveau processus est plus intuitif pour les producteurs; ils peuvent prendre des décisions éclairées plus facilement au moment opportun. Nous avons également simplifié et condensé le formulaire Agri-stabilité de moitié par rapport à sa taille originale, ce qui réduit le fardeau administratif pour les producteurs. Le contenu du formulaire a été modifié considérablement pour nous assurer de recueillir les bons renseignements au bon moment afin d'étudier et de juger des dossiers avec précision. Nous avons également créé une fiche-conseils pour aider les producteurs à éviter les erreurs communes au moment de remplir leur formulaire, ce qui nous permettra de traiter leur renouvellement plus facilement et de gagner du temps par rapport au suivi et aux corrections.

Avec un montant de 315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence, Agri-stabilité offre une protection abordable pour l'ensemble de l'exploitation agricole. Nous avons communiqué avec les clients de plusieurs façons afin de les informer des changements apportés au programme et des avantages de participer à Agri-stabilité.

Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)

L'examen par le MAAARO du Programme d'inscription des entreprises agricoles en 2013 a donné lieu à un certain nombre de changements réglementaires et a simplifié les exigences de déclaration pour les clients pour l'année de programme 2015. Nous avons collaboré étroitement avec le ministère et les organismes agricoles agréés pour mettre en œuvre les changements au programme et communiquer ceux-ci aux participants, qui doivent maintenant remplir un nouveau formulaire d'inscription tous les cinq ans au lieu de trois, à compter de 2015. Le nouveau formulaire recueille de l'information qui sert à vérifier l'admissibilité du revenu agricole et l'admissibilité à d'autres programmes. Pour plus de commodité, les producteurs peuvent remplir le formulaire du PIEA et payer le droit d'inscription en ligne. De meilleures communications, y compris un certain nombre de modifications à la facture, ont entraîné une réduction du nombre d'erreurs commises par les clients – une réduction

de 33 p. 100 du nombre de paiements acheminés au mauvais organisme agricole. Malgré les changements et en dépit des efforts supplémentaires qui ont été nécessaires, nous avons continué de distribuer à temps le financement aux organismes agricoles agréés.

L'inscription au programme tous les cinq ans plutôt que trois réduit le fardeau de déclaration imposé à 44 000 producteurs.

Nous avons reçu des commentaires positifs relativement au formulaire en ligne du PIEA : « Simple, rapide, facile... très beau formulaire. Félicitations, c'est du beau travail! »

Collecte des données des clients

Conformément aux lignes directrices des programmes, les clients doivent déclarer divers types de renseignements tout au long de l'année de programme, y compris de l'information sur la production, les ventes de cultures et de bétail, les superficies ensemencées et les rendements. Les clients déclarent également les dommages causés aux cultures ou les changements apportés à leur exploitation agricole. Agricorp utilise les données dans le cadre de la souscription et du traitement des demandes d'indemnisation. Les données déclarées aident à déterminer les tendances en matière de production et de rendement qui sont utilisées sur une base continue à des fins de planification opérationnelle et de développement des programmes. De solides données d'une année à l'autre aident à consolider nos données commerciales, qui à leur tour, contribuent à l'analyse des données et au travail actuariel en ce qui a trait à la responsabilité couverte et aux primes.

Faits saillants de l'exercice 2014-15

Nous avons géré environ 150 000 transactions commerciales et transactions de déclaration au cours de l'exercice et nous continuons d'offrir plus d'options en ligne.

- 9 970 ou 67 p. 100 des formulaires de déclaration de fin d'exercice et de demande de paiement du programme Agri-stabilité ont été soumis en ligne
- 1 600 ou 9 p. 100 des producteurs de céréales et d'oléagineux ont déclaré leurs superficies en ligne
- 2 658 ou 34 p. 100 des rapports des ventes de bétail dans le cadre du PGR ont été soumis en ligne

Transactions financières

La plupart des programmes sont des programmes à coûts partagés entre les deux ordres de gouvernement et les producteurs. Les clients doivent payer des droits ou des primes en vue de participer à Agri-stabilité, au PIEA, à l'Assurance-production et au PGR. Tout au long de l'exercice financier, Agricorp facture les clients avant les dates limites des programmes pour qu'ils puissent budgétiser et planifier leur stratégie en matière de gestion des risques.



À peine un mois après le lancement du dépôt direct en mars 2015, plus de 1 000 clients se sont inscrits au service pour recevoir les paiements de programme directement dans leur compte bancaire; les premiers paiements de programme ont été déposés en avril.

En outre, nous versons régulièrement des paiements de programme au cours de l'exercice. Le personnel passe en revue l'information déclarée par les clients afin de déterminer lorsque les paiements de programme doivent être versés aux producteurs. Nous suivons des processus clairs et rigoureux pour nous assurer que les indemnités sont calculées avec exactitude et qu'elles sont versées en temps opportun.

Faits saillants de l'exercice 2014-15

Nous avons achevé le travail préliminaire pour normaliser les factures et les sommaires de paiement de tous les programmes afin qu'ils soient uniformes et faciles à reconnaître et à comprendre pour les clients. Les formulaires normalisés seront mis en œuvre progressivement afin qu'ils soient alignés sur les mises à niveau prévues des systèmes administratifs.

Nous avons créé des systèmes et des processus opérationnels pour lancer le dépôt direct des paiements de programme. Pour ce faire, il a fallu parachever les travaux de base dans le cadre de notre stratégie informatique afin de centraliser la gestion, le traitement et l'enregistrement des données financières et des transactions des clients. En mars 2015, les clients ont été invités à s'inscrire au dépôt direct, par la poste ou en ligne, afin de commencer à recevoir leurs futurs paiements de programme directement dans leur compte bancaire. Les clients disposent maintenant d'un moyen rapide et commode de recevoir leurs paiements de programme, et ils gagnent du temps en n'ayant plus à se rendre à la banque pour y déposer des chèques.

Moins d'un mois après le lancement, plus de 1000 clients s'étaient inscrits au dépôt direct, et les premiers paiements de programme ont été déposés en avril.

Les améliorations apportées jettent également les bases pour de futurs services en ligne, tels que le service de notifications par courrier électronique, dont l'entrée en fonction est prévue pour 2015. Les clients recevront automatiquement des messages les informant des prochaines dates limites de programme, des avis de paiement de programme, ou de la disponibilité en ligne de certains documents clés.

L'exécution des programmes en chiffres

180 000

interactions avec les clients au cours du dernier exercice

244 millions

de dollars en paiements de programme versés au cours du dernier exercice

90 000

renouvellements chaque année pour Agri-stabilité, l'Assurance-production, le PGR et le Programme d'inscription des entreprises agricoles

67 %

des formulaires de déclaration de fin d'exercice et de demande de paiement pour le programme of Agri-stabilité soumis en ligne

Maintien de la pertinence des programmes

L'industrie agricole est en constante évolution et les programmes de gestion des risques sont conçus pour s'adapter à ces changements. Les changements et les mises à jour apportés aux programmes peuvent être mis en branle par l'examen des programmes par les gouvernements, par des changements de législation ou de politique, par les nouveaux besoins de l'industrie et les dernières tendances en matière de pratiques de gestion agricole, notamment les nouvelles variétés de cultures et méthodes de récolte.

Lorsque des changements sont apportés à des programmes, Agricorp réagit. Nous tirons avantage de notre infrastructure existante, de notre expertise en matière de programmes et de nos connaissances agricoles pour exécuter et communiquer rapidement et efficacement les changements aux programmes. Au cours de l'exercice 2014-15, nous avons mis en œuvre des changements importants à deux de nos programmes de base et nous avons lancé un nouveau programme ponctuel pour les apiculteurs. Nous avons également amorcé des travaux préliminaires à la prestation de deux nouveaux programmes annoncés pour l'industrie du raisin et du vin en mars 2015.

Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires des gouvernements et de l'industrie afin de s'assurer que l'organisme respecte les lignes directrices des programmes et l'exigence d'une exécution efficace pour les clients. Durant la gestion des nouveaux programmes et des changements apportés aux programmes actuels, nous profitons de l'occasion pour simplifier nos processus et la documentation de programme afin d'offrir une meilleure expérience client et d'aider les clients à comprendre ce que les programmes peuvent faire pour eux.

Assurance-production

Nous collaborons régulièrement avec nos partenaires des gouvernements et de l'industrie pour nous assurer que l'Assurance-production offre une couverture d'assurance pertinente qui répond aux besoins des producteurs et qui reflète les développements technologiques et pratiques en agriculture. En 2014, les producteurs ont fait bon accueil aux changements importants apportés aux régimes d'Assurance-production pour le blé d'hiver et pour le régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères. Nous avons prolongé la durée du régime pilote pour le ginseng et avons travaillé étroitement avec les groupements de producteurs spécialisés en vue d'améliorer les régimes d'assurance pour les fraises et les concombres.

Modification des dates relatives au blé d'hiver

Les avancées en matière de techniques de gestion agricoles et des variétés plus rustiques de blé d'hiver ont amené Agricorp à prolonger les dates relatives à l'ensemencement,



Les dates de plantation ont été prolongées pour les cultures de céréales ensemencées à l'automne afin de donner plus de flexibilité aux producteurs pour planter leurs cultures au moment opportun.

la déclaration des superficies et au paiement des primes pour les cultures céréalières ensemencées à l'automne dans la plupart des régions de la province. Les dates de plantation ont été prolongées de sept jours afin de donner plus de flexibilité aux producteurs pour planter leurs cultures au moment opportun. Ce changement permet aux producteurs d'examiner des facteurs comme les conditions météorologiques et les récoltes des cultures précédentes au moment de prendre des décisions en matière d'ensemencement.

Avant de modifier ces dates, nous avons mené des recherches qui comprenaient des contributions du spécialiste des cultures céréalières du MAAARO, l'examen historique des dates de plantation par rapport aux demandes d'indemnisation et de réensemencement, ainsi que l'examen des données climatiques des 30 dernières années. Cette collaboration étroite avec nos partenaires des gouvernements et de l'industrie aidera à faire en sorte que ces régimes d'assurance continuent de répondre aux besoins en constante évolution de l'industrie agricole.

Améliorations au régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères

En 2013, nous avons consulté un comité consultatif sur les cultures fourragères, qui était composé d'un certain nombre de groupements de producteurs spécialisés et de l'industrie, et ce, afin de cerner des améliorations potentielles au régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères. Des améliorations ont été apportées en 2014 à la suite de ce processus de consultation; les producteurs bénéficient d'une couverture plus pertinente pour leurs cultures.

Le régime d'assurance répond maintenant mieux aux besoins de l'industrie, reconnaissant que les réductions de rendement des cultures fourragères sont causées par de faibles baisses de précipitations et que cette réduction de rendement augmente progressivement au fur et à mesure que les pénuries de précipitations sont plus prononcées. Les méthodes de calcul des indemnités ont été actualisées pour mieux tenir compte des prix plus élevés du foin durant les périodes où le manque de précipitations se fait le plus sentir. De petites quantités quotidiennes de pluie qui ne contribuent pas à la croissance des cultures fourragères ne sont plus prises en considération, ce qui reflète mieux les pertes dues à l'évaporation. Ces changements fonctionnent de concert pour fournir une couverture qui tient mieux compte de la magnitude des pertes aux cultures fourragères causées par le manque de précipitations. En outre, les clients peuvent maintenant acheter une couverture plus importante pour s'assurer que leurs coûts d'aliments pour animaux et la valeur de leurs cultures fourragères est adéquatement couverte à la lumière de l'augmentation des prix des produits agricoles.

La précieuse contribution des groupes de l'industrie et du MAAARO a aidé Agricorp à offrir une meilleure protection pour les cultures fourragères qui répond aux besoins des producteurs et qui leur donne davantage d'options de couverture adaptées à leurs besoins.

À la suite de ces changements, une nouvelle amélioration a été apportée en 2015. Les producteurs peuvent maintenant choisir jusqu'à trois stations pluviométriques, plutôt qu'une seule, ce qui leur permet de sélectionner une couverture qui reflète plus exactement leur situation. Cette flexibilité quant au choix de stations pluviométriques qui se trouvent plus près des endroits où ils produisent du fourrage est particulièrement bénéfique aux producteurs dont la production de fourrage est répartie sur un vaste territoire.

La précieuse contribution des groupes de l'industrie et du MAAARO a aidé Agricorp à offrir une meilleure protection pour les cultures fourragères qui répond aux besoins des producteurs et qui leur donne davantage d'options de couverture adaptées à leurs besoins.

Ajout de la couverture pour les fraises à jour neutre

Agricorp a collaboré avec l'Ontario Berry Growers Association en vue d'améliorer le régime d'Assurance-production pour les fraises. Au cours des dix dernières années, les producteurs ontariens ont commencé à produire des variétés de fraises à jour neutre, qui ont un cycle de production et une période de récolte différents des variétés traditionnelles de fraises qui produisent en juin. Les améliorations apportées à ce régime d'assurance augmenteront la couverture offerte aux producteurs de fraises afin de mieux aligner celle-ci sur les nouveaux risques et les nouvelles pratiques qui touchent leur exploitation agricole. Les changements seront mis en place pour la campagne agricole 2015 et d'autres améliorations, tels que la couverture pour l'hivernage, seront considérées pour les prochaines campagnes agricoles.

Régime d'assurance du concombre de transformation

En collaboration avec l'Ontario Processing Vegetable Growers, Agricorp a mis à jour le régime d'Assurance-production pour les concombres de transformation afin de refléter les besoins, les pratiques et les profils de risque changeants de l'industrie. Pour la campagne agricole 2015, le régime d'assurance sera amélioré pour appliquer différents taux de prime en fonction de la méthode de récolte – mécanique ou manuelle. Grâce à ces améliorations, un seul régime d'assurance pourra mieux répondre aux besoins des producteurs et reconnaître avec plus d'exactitude les différences entre les exploitations agricoles et les risques auxquels ils ont à faire face. Agricorp continue de collaborer avec ses partenaires des gouvernements et de l'industrie en vue de procéder à l'examen de futures améliorations potentielles, telles que l'indemnité liée au coût des semences et l'indemnité de superficie omise, pour que ce régime d'assurance soit aligné sur les autres régimes de cultures de transformation.

Élargissement de la couverture pour les producteurs de ginseng

Nous continuons de travailler avec l'industrie afin d'améliorer et d'élargir la couverture d'assurance pour les producteurs de ginseng. Notre régime d'assurance pilote en est à sa seconde année et il couvre les plantules de ginseng mis en terre durant l'automne 2014. Le régime d'assurance, qui a été développé avec l'Ontario Ginseng Growers Association, a été conçu pour aider les producteurs de ginseng à protéger l'établissement de leurs jardins de plantules. Onze clients ont participé à

la première année du régime d'assurance pilote, pour une responsabilité couverte de 665 640 dollars; le versement d'indemnités s'est élevé à 34 000 dollars. Quatorze clients participent à la deuxième année du régime d'assurance pilote, pour une responsabilité couverte de plus de 900 000 dollars.

Programme de gestion des risques (PGR)

En consultation avec les comités consultatifs de l'industrie, la province a éliminé l'une des exigences d'admissibilité au PGR. À partir de l'année de programme 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence d'admissibilité au PGR. Au moment de prendre des décisions concernant la couverture du programme, les producteurs doivent penser à tous les risques auxquels leur exploitation agricole fait face et déterminer les programmes qui répondent le mieux à leurs besoins.

Les changements apportés au PGR donnent plus de flexibilité aux producteurs lorsqu'ils prennent des décisions qui répondent le mieux aux besoins de leur exploitation agricole.

Agricorp a achevé tous les travaux nécessaires pour mettre en œuvre ce changement dans nos systèmes, et en a expliqué la raison aux producteurs. Ce changement fait ressortir encore plus clairement l'importance pour les producteurs de comprendre les différences entre les couvertures offertes par les différents programmes. Nous leur avons communiqué la valeur du programme Agri-stabilité et son prix abordable à temps pour qu'ils puissent décider ou non de participer à ce programme.

Programme d'aide financière aux apiculteurs

La mortalité chez les abeilles et la santé des pollinisateurs en Ontario ont beaucoup retenu l'attention des médias et ont fait l'objet de débats publics au cours du dernier exercice. Lorsque la province a fait l'annonce du Programme d'aide financière aux apiculteurs en avril 2014 en réponse aux conditions hivernales difficiles et aux autres enjeux de santé relatifs aux pollinisateurs, Agricorp a réagi avec célérité pour exécuter rapidement ce programme d'aide financière temporaire.

Une collaboration continue, dès le début, avec le ministère afin de finaliser la conception et l'exécution du programme nous a permis de rapidement mettre en œuvre les processus opérationnels, les outils, les systèmes et le matériel de



Agricorp a travaillé rapidement pour exécuter le Programme d'aide financière aux apiculteurs en 2014 et a versé des paiements totalisant 3,1 millions de dollars aux apiculteurs ontariens qui ont subi d'importantes pertes d'abeilles. En décembre 2014, le programme a été prolongé pour une deuxième année.

communication en vue d'appuyer les processus d'inscription et d'indemnisation. Nous avons envoyé les formulaires d'inscription et l'information complète sur le programme par la poste à 800 apiculteurs admissibles dans un délai de trois semaines; l'inscription en ligne était également offerte.

Au total, 325 formulaires d'inscription ont été soumis à la date limite du 20 juin et les paiements ont commencé à être versés à la fin de juin. Moins d'un mois après la date limite d'inscription, nous avons traité 75 p. 100 des demandes et versé plus de 1 million de dollars en paiements de programme.

En décembre 2014, le programme a été prolongé pour une deuxième année. Agricorp a posté, en décembre, des trousseaux d'inscription à 840 apiculteurs admissibles. Parmi les changements apportés au programme, on compte des dates limites d'inscription plus rapprochées et l'exigence de suivre les meilleures pratiques agricoles.

Renouvellement de la stratégie de développement de l'industrie du vin et du raisin

En mars, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un financement de 75 millions de dollars sur cinq ans en vue d'améliorer la compétitivité et l'innovation de l'industrie du vin et du raisin. Dans le cadre de la stratégie de développement de l'industrie du vin et du raisin de l'Ontario, le gouvernement a lancé deux programmes :

Le nouveau Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV) va aider à augmenter le profil et à stimuler les ventes de vins ontariens et à soutenir les améliorations apportées aux modes de production de vins et de raisins. Le Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA renouvelé aidera à augmenter la vente des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) dans les succursales de la LCBO, et il aidera les producteurs à investir dans l'innovation et le développement du tourisme et des exportations.

Agricorp exécutera ces deux programmes, en collaboration avec le ministère et les organisations partenaires. La force d'Agricorp est dans l'établissement des liens entre les producteurs et les programmes. Nous avons l'expérience et l'infrastructure pour la fourniture de services en ce qui a trait à ces deux programmes. Les relations que nous avons établies avec ces clients et l'expérience que nous avons acquise avec les services de vérification pour le Programme d'amélioration des vignobles de l'Ontario, associées à nos services de gestion des données, aux dossiers de production, à l'exécution des services et à notre expertise sur le terrain signifient que nous sommes bien positionnés pour assurer l'exécution de ces programmes d'une manière efficace et efficiente.



Deux nouveaux programmes exécutés par Agricorp appuieront la stratégie de la province visant à améliorer la compétitivité et l'innovation au sein de l'industrie du vin et du raisin : le Programme de promotion et d'amélioration des vignobles et le Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA.

Établissement de liens avec les producteurs

Il est essentiel de créer des liens avec les producteurs. Nous sommes régulièrement en contact avec les producteurs et les intervenants de l'industrie pour prendre le pouls du secteur agricole, comprendre leurs activités et répondre à leurs besoins. Nous avons participé à plus de 120 réunions avec des intervenants afin de tisser des liens, de cerner les enjeux et de mieux comprendre les besoins de l'industrie.

Collaboration avec l'industrie

Nous collaborons étroitement avec les intervenants des divers secteurs agricoles pour nous assurer de répondre à leurs besoins uniques. Au cours de l'exercice 2014-15, l'équipe chargée des relations avec les intervenants de l'industrie d'AgriCorp a participé à plus de 120 réunions et événements avec des intervenants aux niveaux fédéral et provincial et au niveau de l'industrie et du secteur. Ces interactions nous ont permis de créer et de maintenir d'importants réseaux et de solides relations, de cerner les enjeux et les occasions, et de mieux comprendre les besoins de l'industrie et les pratiques agricoles. Nous avons également partagé l'information avec les intervenants pour les aider à comprendre le fonctionnement de nos programmes. En contrepartie, nous avons obtenu des commentaires constructifs pour aborder les préoccupations des intervenants et pour améliorer la conception et l'exécution des programmes.

Cette collaboration étroite a donné lieu à des améliorations qui ont été apportées aux régimes d'Assurance-production pour le blé d'hiver, les cultures fourragères, les fraises et le concombre, et ce, afin que ces régimes d'assurance demeurent efficaces et qu'ils continuent d'être alignés sur les pratiques agricoles actuelles.

Notre travail avec les comités consultatifs du PGR nous a aidé à mettre en œuvre et à communiquer le changement au programme relatif à la participation à Agri-stabilité comme exigence en matière d'admissibilité. Nous avons également collaboré étroitement avec de nombreux groupements de producteurs spécialisés, et versé des paiements aux producteurs en leur nom en vertu du Farmer's Risk Management Premium Fund. Ce travail incluait la fourniture de rapports trimestriels détaillant les mises à jour sur les activités de programme.

Être à l'écoute des clients

Nous communiquons avec les clients tous les jours. Au téléphone, par courrier électronique et par télécopieur, et sur le terrain. Nous participons également à des foires agricoles

annuelles à London, à Ottawa et à Woodstock, afin que les employés qui comprennent et exécutent les programmes puissent rencontrer les clients, répondre à leurs questions et connaître leurs préoccupations. Nous avons traité 162 000 appels téléphoniques et effectué plus de 6 000 visites de fermes, et plus de 1 300 producteurs ont visité notre stand aux trois foires agricoles.

Les producteurs nous disent que nous continuons de faire un bon travail. Nous effectuons des sondages auprès de nos clients depuis 16 ans, et avons établi une base de référence sur les commentaires des clients, recueilli de l'information sur l'exécution des programmes et déterminé les endroits où nous devons améliorer nos services. Le sondage est mené par un tiers fournisseur de services afin de s'assurer que les résultats sont indépendants, transparents et crédibles. Toutes les réponses demeurent anonymes.

D'après les résultats du sondage 2015 sur la satisfaction de la clientèle mené par Ipsos Reid, 89 p. 100 des clients ont indiqué qu'AgriCorp s'acquitte de ses activités aussi bien, ou même mieux, que les autres organisations. Les clients ont dit que nos principaux points forts sont les suivants :

- Exercer nos activités avec la plus grande intégrité
- Communiquer de façon efficace
- Capacité de bien faire les choses la première fois
- Réaliser les choses dans un délai raisonnable.

Une grande majorité des clients demeurent satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité, du PGR et de l'Assurance-production par AgriCorp. Des niveaux élevés de satisfaction à l'égard de notre centre d'appels et du personnel sur le terrain ont également été notés. Tous les critères d'évaluation du centre d'appels ont continué d'afficher des résultats élevés et le taux de satisfaction global a augmenté considérablement en 2014. Les résultats obtenus par le personnel sur le terrain étaient tout aussi impressionnants et les notes accordées sont demeurées élevées.

Parmi les faits saillants du sondage 2015 :

89 %

des clients ont indiqué qu'Agricorp s'acquitte de ses activités aussi bien, ou même mieux, que les autres organisations

75 %

sont satisfaits de l'exécution du PGR

92 %

sont satisfaits de l'exécution de l'Assurance-production

71 %

sont satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité

« Agricorp, qui assure l'exécution du PAGR pour nos membres, a apporté une contribution remarquable et un excellent soutien. »

John Kelly

Vice-président directeur, Ontario Fruit & Vegetable Growers' Association

Gestion responsable de nos activités

L'industrie que nous servons est le deuxième moteur de l'économie provinciale, et elle contribue 34 milliards de dollars au produit intérieur brut de l'Ontario. Les programmes que nous exécutons appuient l'industrie en stabilisant les revenus des producteurs, malgré les risques inhérents à l'agriculture. Les programmes donnent également aux producteurs la confiance d'investir dans des améliorations à leur exploitation agricoles et ils offrent une forme de sûreté pour les prêteurs.

Notre travail est important. La manière dont nous le faisons est aussi importante. Nous fonctionnons à la manière d'une entreprise, avec la plus grande intégrité. L'exercice de nos activités avec la plus grande intégrité est le critère d'évaluation ayant reçu la note la plus élevée dans le cadre de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle et ce résultat est le même depuis de nombreuses années. Nous nous sommes engagés à traiter équitablement les producteurs et à exécuter les programmes en mettant l'accent sur l'efficacité et une gestion financière prudente. Nous suivons tous les systèmes de freins et contrepoids pour nous assurer que nous respectons les lois, les directives, ainsi que les politiques et les lignes directrices des programmes.

Une étude comparative menée par KPMG a démontré qu'Agricorp conciliait l'efficacité avec l'efficacités et offrait un bon rapport coût-efficacités.

Au cours de l'exercice 2013-14, une étude comparative menée par KPMG a comparé notre rendement à celui d'autres organisations semblables dans d'autres provinces et afin d'évaluer notre efficacité et de cerner des secteurs offrant des possibilités d'amélioration. L'étude a conclu que l'exécution de nos activités était semblable ou supérieure à celle des organismes de référence relativement à l'ensemble des indicateurs mesurés. En général, l'étude a démontré qu'Agricorp conciliait l'efficacité avec l'efficacités et offrait un bon rapport coût-efficacités. L'étude a également conclu que dans l'ensemble, les organismes d'assurance gouvernementale, tels qu'Agricorp offrent

une couverture de responsabilité plus élevée par coût en dollars lié à son administration et une meilleure optimisation des ressources que les organisations du secteur privé. De plus, les résultats de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle montrent que nous nous classons au-dessus de la moyenne en ce qui a trait à la satisfaction globale de la clientèle, année après année.

Processus de planification et de déclaration rigoureux

La manière dont nous menons nos activités commence par une solide planification, qui est appuyée par la publication, en temps opportun, de rapports transparents. Nous avons un processus de planification officiel et délibéré qui tient compte de la conjoncture dans l'industrie que nous servons, un processus détaillé d'évaluation des risques, une bonne compréhension des attentes des gouvernements et des besoins en constante évolution de nos clients. Notre plan d'activités décrit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois exercices financiers et il précise où nous allons concentrer nos ressources. Il comprend des paramètres de rendement précis, pour mesurer nos activités quotidiennes, qui sont alignés sur des normes de rendement nationales. Le plan d'activités est mis à jour annuellement et soumis pour approbation au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Nous rendons compte régulièrement de nos progrès au MAAARO. En plus de fournir des mises à jour mensuelles et trimestrielles et des mises à jour sur des enjeux précis au cours de l'exercice, nous soumettons un rapport annuel au ministre dans les 120 jours suivant la clôture de notre exercice financier.

La publication, en temps opportun, de rapports transparents permet de garantir que nous respectons nos engagements.

Amélioration de notre infrastructure

Nous avons apporté des améliorations à nos systèmes informatiques sur une base continue afin de permettre une exécution de programmes en temps opportun qui est plus fiable et plus précise, et qui comprend la capacité d'offrir plus de services en ligne et de pouvoir réaliser des améliorations futures. Au cours de l'exercice 2013-14, nous avons centralisé la gestion et le traitement des données financières des clients. Ceci a nécessité l'intégration de quatre différents systèmes informatiques qui stockaient les données de milliers de dossiers clients, afin que nos employés puissent utiliser plus facilement les renseignements sur les clients à partir d'une seule plateforme informatique. Ce travail de base nous a permis d'offrir le dépôt direct de paiements de programme en 2015 et a jeté les bases pour de futures améliorations de services, tels que les notifications automatisées par courrier électronique et les paiements préautorisés. Ceci complète le dernier projet de la première phase de notre stratégie de renouvellement de la TI.

Puisque cette phase est terminée, nous travaillons maintenant avec les gouvernements fédéral et provincial pour recevoir les approbations nécessaires pour le remplacement du système d'administration de l'Assurance-production. Le système existant, qui sert à exécuter l'Assurance-production pour 14 500 clients, est en place depuis 1992, et sa maintenance n'est plus rentable. Un nouveau système d'administration de l'Assurance-production nous permettra d'offrir des options de libre-service supplémentaires aux clients. Également, ce système permettra la mise en œuvre plus rapide des modifications et des améliorations apportées aux régimes d'assurance, et il réduira les coûts présentement associés aux mises à jour et à la maintenance du système. Avant la mise en œuvre de ces nouvelles capacités, nous procéderons à l'examen exhaustif de tous les processus nécessaires pour exécuter le programme Assurance-production afin de faire des gains d'efficacité. Les résultats de cet examen permettront de mettre à jour et de rationaliser les processus pour que nous soyons prêts à exécuter les nouveaux régimes d'assurance exigés par l'industrie et pour que nous soyons positionnés pour réagir plus efficacement aux changements de politiques et aux directives des gouvernements.

De solides processus appuyés par une technologie actualisée permettront de nous positionner pour l'intégration des futurs changements au programme et pour une exécution plus rapide.



Des améliorations apportées à nos systèmes informatiques ont permis une exécution de programmes en temps opportun qui est plus fiable, y compris des services en ligne améliorés et le dépôt direct des paiements de programme, et qui incluront des améliorations futures comme les notifications par courrier électronique et les paiements préautorisés.

Gestion financière prudente

La gestion des coûts continue d'être une priorité, car nous devons exploiter nos activités dans les limites du financement offert par les gouvernements provincial et fédéral. La province s'est engagée à améliorer les services à la population et à présenter un budget équilibré d'ici l'exercice 2017-18. Pour relever ce défi, nous avons fait des gains d'efficacité qui nous permettront de rationaliser les processus et de réaliser des économies tout en maintenant les niveaux de service.

Rationalisation des processus

La recherche de gains d'efficacité ne voulait pas dire la réduction des services. En fait, nous avons simplifié un grand nombre de processus pour les employés comme pour les clients. Afin de gérer plus efficacement ces changements, nous avons établi de nouveaux processus internes qui permettront d'éclaircir les rôles et de favoriser une prise de décisions plus rapide. Cela nous a permis de faire des progrès en ce qui a trait à la résolution de dossiers et d'enjeux complexes.

Notre service d'essai des systèmes a été consolidé en une unité chargée des essais de bout en bout. Ceci a donné lieu à un modèle plus global et efficace pour assurer la précision de nos systèmes informatiques.



Des formulaires simplifiés et de nouveaux documents de communication ont réduit l'exigence en matière de déclaration des producteurs, tout en aidant ces derniers à mieux comprendre les avantages des programmes et les changements apportés à ceux-ci, et à prendre des décisions éclairées sur leur participation aux programmes.

Pour Agri-stabilité, nous avons révisé nos processus de souscription, d'indemnisation, de renouvellement et d'annulation afin d'harmoniser adéquatement ces processus à la taille et à la portée du programme, d'après les changements apportés à la conception du programme dans le cadre Cultivons l'avenir 2. Le temps d'entrée des données a été réduit, de nouvelles lignes directrices relatives à la souscription ont diminué le nombre d'appels de suivi avec les clients et, même avec un effectif réduit, nous avons dépassé nos objectifs de traitement des dossiers. Les formulaires des clients ont été simplifiés et raccourcis, ce qui a entraîné une diminution du nombre d'appels de suivi afin de clarifier ou de corriger les renseignements des clients.

Recherche d'économies

Nous avons acheté l'équipement et complété les préparatifs en vue de la mise en place d'un nouveau système téléphonique à l'échelle de l'organisation durant l'exercice 2015-16. Les mises à niveau de la plateforme téléphonique amélioreront le service à la clientèle grâce aux fonctions améliorées de gestion des files d'attente et de messagerie. Ce système offrira de meilleures fonctions d'analyse des données, d'enregistrement et de suivi. Il permettra également de réaliser des économies grâce au remplacement des lignes téléphoniques terrestres par un système de communication vocale sur protocole Internet.

Les autres mesures de réduction des coûts comprennent une approche prudente en ce qui concerne l'embauchage et le comblement des postes vacants, en plus des efforts continus visant la réduction des coûts de location en raison du nombre d'employés moins élevé. Nous avons également réalisé des économies par le biais de plans téléphoniques et de contrats d'impression plus concurrentiels. Nous nous concentrons davantage sur le suivi serré des coûts par programme, et nous formulons plus souvent des prévisions afin d'anticiper les coûts prévisibles et d'être mieux préparés à assumer des coûts inattendus.

Évaluation et gestion des risques

Nous avons une approche globale pour cerner les risques, évaluer l'exposition aux risques et les occasions de réduction de ceux-ci, et le développement de plans d'action pour gérer et réaliser des objectifs. Le comité des finances et de la vérification du conseil d'administration supervise et surveille notre cadre de gestion des risques de l'entreprise. Le comité détermine si l'acceptation des risques et les décisions relatives au contrôle prises à la grandeur de l'organisation sont appropriées. Le comité supervise le plan de gestion des risques, les plans et les rapports de vérification, ainsi que la manière dont l'équipe de gestion donne suite aux recommandations en matière de vérification. Enfin, ce comité fait des recommandations au conseil d'administration.

Notre plan d'évaluation des risques comprend des audits internes et externes qui sont programmés, afin de s'assurer que nous respectons les ententes législatives et les accords relatifs aux programmes. Le plan d'évaluation des risques fait régulièrement l'objet d'un examen afin de s'assurer que tous les risques organisationnels sont cernés que les mécanismes adéquats sont en place pour atténuer ces risques.

Le plan d'évaluation et de gestion des risques fait partie intégrante des mécanismes de responsabilisation en place entre Agricornp et le MAAARO. Ce plan est conçu au début de notre cycle de planification puisqu'il sert à élaborer le développement du plan d'activités de l'organisme. Nous surveillons ces risques tout au long de l'exercice et nous en faisons rapport au conseil d'administration et au ministère.

Continuité des activités

Dans le cadre de notre plan d'atténuation des risques, nous avons élaboré un plan complet de continuité des activités pour assurer la poursuite de nos activités commerciales et le fonctionnement de nos systèmes informatiques en cas de perturbation majeure ou de catastrophe. Ce plan comprend la capacité d'accéder aux données des clients et d'en assurer la sécurité, ainsi que l'obtention des ressources nécessaires pour exécuter les programmes et servir les clients.

Compensation des risques liés aux programmes

À titre de fournisseur du programme Assurance-production, Agricorp a mis en place une stratégie qui assure la pérennité du programme et qui fait en sorte que le programme atteigne ses objectifs, tout en offrant aux producteurs et aux gouvernements des taux de prime stables et tout en protégeant les gouvernements des risques financiers inutiles. Pour s'assurer que le Fonds d'Assurance-production puissent couvrir à long terme le versement d'indemnités au titre du programme, Agricorp procède à l'examen annuel de la conception des produits, de la méthode de fixation des taux de primes, de la soucription et du mécanisme de règlement des dépenses et enfin de la gestion de la trésorerie. De plus, Agricorp signe des conventions de réassurance afin d'atténuer les fluctuations importantes d'indemnités au titre du programme dans les années où le nombre de demandes d'indemnisation est très élevé.

Étant donné le solde actuel du fonds, la diminution de la responsabilité couverte en raison de la baisse des prix des produits agricoles et des demandes d'indemnisation moins élevées, les coûts de réassurance seront considérablement plus faibles pour la campagne agricole 2015 comparativement à la campagne agricole 2014.

Respect des exigences en matière de conformité

Nous veillons à nous conformer à toutes les exigences, les directives, les lignes directrices et à la législation en vigueur. Ceci comprend la gestion des fonds, les accords de programmes, la gouvernance du régime de retraite, la rémunération, l'approvisionnement, l'accès à l'information et les lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Au cours du dernier exercice, nous avons développé un outil de suivi de la conformité à toutes ces exigences, ce qui a amélioré nos capacités de surveillance et de production de rapports.

Au cours du dernier exercice, nous avons développé un outil de suivi de la conformité à toutes ces exigences, ce qui a amélioré nos capacités de surveillance et de production de rapports.

Directives nouvelles et modifiées

En vertu de la nouvelle initiative Gouvernement ouvert de la province qui vise à rendre le gouvernement plus transparent et responsable envers la population, le cadre de responsabilisation d'Agricorp a changé. En date du 1^{er} avril 2015, la Directive concernant les organismes et les nominations, qui est entrée en vigueur en 2015, Agricorp doit maintenant publier les documents suivants sur son site Web : le protocole d'entente actuel, le plan d'activités et le rapport annuel. De plus, en raison d'une modification apportée à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil, Agricorp doit publier des rapports trimestriels de dépenses de personnes nommées et de la haute direction dans un délai d'un mois après la fin de chaque trimestre. Nous avons travaillé avec le personnel du ministère pour nous assurer du plein respect de cette exigence et des autres exigences des directives.

Nouvelle réglementation et nouvelle législation

Nous avons pris les mesures nécessaires pour s'assurer de respecter la nouvelle réglementation gouvernementale et la nouvelle législation qui sont entrés en vigueur au cours du dernier exercice. Notre pratique d'envoi de courriers électroniques aux clients respectent la nouvelle *Loi canadienne anti-pourriel* du gouvernement fédéral qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. La conformité à cette loi fera partie intégrante de notre approche lorsque nous lancerons nos services de notification par courrier électronique.

Des changements apportés à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Afin d'assumer nos nouvelles responsabilités en vertu de cette loi, nous avons mis à jour et publié à l'interne notre politique sur l'accessibilité. Nous avons mis à jour la documentation destinée aux clients et informé le personnel et les clients de notre obligation de fournir des médias substitués aux personnes handicapées. Notre site Web respecte également les normes d'accessibilité pour les personnes ayant une déficience visuelle.

Les employés et les gestionnaires ont complété la formation obligatoire de sensibilisation en matière de santé et de sécurité avant le 1^{er} juillet 2014, comme l'exige la nouvelle réglementation de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario.

Exercice de ses activités avec intégrité

Nous sommes régis par des pratiques de gouvernance les plus strictes, qui comprennent un code d'éthique, des lignes directrices strictes en matière de conflit d'intérêts et des politiques écrites pour s'assurer que les clients reçoivent des services en temps opportun et de manière prévisible, qu'ils comprennent les responsabilités du programme et qu'ils ont la possibilité de poser des questions et d'en appeler des décisions d'Agricorp. Les employés comprennent nos lignes directrices et nos politiques et ils savent ce que l'on attend d'eux. Les sondages annuels sur la satisfaction de la clientèle démontrent que nous exerçons nos activités avec la plus grande intégrité, et que les clients considèrent cela comme notre point le plus fort.

Poursuite d'un processus de recouvrement équitable

Des montants sont dus à la Couronne lorsque les clients reçoivent plus d'argent que ce qu'ils étaient en droit de recevoir aux termes des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Les trop-payés peuvent se produire à la suite de la soumission de formulaires d'inscription incomplets, d'erreurs de traitement, de changements apportés à l'exploitation agricole et d'après la nature des programmes qui fournissent des avances de programme aux producteurs ayant des difficultés financières.

Depuis avril 2012, les producteurs qui ont des trop-payé impayés devaient mettre en place un plan de remboursement auprès d'Agricorp en vue de rembourser tout solde dû dans un délai de trois ans de la notification de la dette.

Agricorp a collaboré étroitement avec les producteurs en vue de développer une approche de remboursement qui réduirait au minimum les difficultés financières pour les producteurs.

En février 2013, une demande légale a été déposée pour contester notre pratique de recouvrement de dettes antérieures, d'après une exception disponible pour Agricorp par rapport au délai de prescription de deux ans en vertu de la *Loi de 2002 sur la prescription des actions*. En août 2014, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé qu'Agricorp, à titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, n'est pas soumis au délai de prescription de deux ans pour le recouvrement de ces trop-payés.

Le recouvrement des trop-payés est maintenant opérationnel. En date du 31 mars 2015, plus de 80 p. 100 des producteurs qui avaient été contactés au sujet de soldes impayés avaient soit remboursé intégralement ou en partie leur dette, soit mis en place un plan de remboursement pour rembourser un montant total de 22,7 millions de dollars à la Couronne.

Gestion de la rémunération et engagement des employés

La rémunération des employés du secteur public continue de faire l'objet d'un examen attentif. Plus de 80 p. 100 de nos dépenses d'exploitation sont affectées à ce poste, ce qui illustre l'importance de gérer ce poste de façon optimale. Notre stratégie de rémunération prudente, mais équitable, et elle s'aligne sur les attentes du gouvernement et elle est conforme aux lois qui s'appliquent au secteur public.

Notre approche consiste à attirer, retenir et motiver les gens talentueux en leur offrant une rémunération équitable et d'autres avantages en milieu de travail, comme des avantages sociaux, de la formation et du perfectionnement, la réalisation d'un travail utile et une culture organisationnelle fondée sur le soutien.

Nous avons un cadre de rémunération robuste pour nous assurer que les employés sont rémunérés équitablement pour le travail qu'ils accomplissent. Notre approche consiste à attirer, retenir et motiver les gens talentueux en leur offrant une rémunération équitable et d'autres avantages en milieu de travail, comme des avantages sociaux, de la formation et du perfectionnement, la réalisation d'un travail utile et une culture organisationnelle fondée sur le soutien.

Nous avons pour politique de viser des niveaux de rémunération médians observés sur le marché de référence pour des postes comparables. La structure salariale est demeurée la même depuis 2007 pour faire preuve de prudence dans un contexte de ralentissement économique, pour harmoniser cette structure salariale sur les restrictions salariales du secteur public et pour gérer celle-ci dans le respect de l'enveloppe budgétaire. De plus, les salaires des hauts dirigeants ont été gelés à un niveau comparable aux années précédentes depuis 2011.



Notre sondage annuel sur l'engagement des employés révèle que nos employés sont très engagés envers l'organisation – 84 p. 100 des employés sont prêts à faire plus que leur devoir pour assurer le succès d'Agricorp et 93 p. 100 d'entre eux cherchent des occasions d'améliorer la façon de faire les choses.

Nos employés sont engagés envers l'organisation. Un pourcentage impressionnant de 87 p. 100 des employés ont participé à notre plus récent sondage sur l'engagement des employés et ils ont fait preuve d'un fort degré d'engagement. Le sondage révèle que :

- 84 p. 100 des employés sont prêts à faire plus que leur devoir pour assurer le succès d'Agricorp
- 93 p. 100 des employés cherchent des occasions d'améliorer la façon de faire les choses.
- 84 p. 100 des employés conviennent qu'Agricorp s'est bâti une bonne réputation en ce qui a trait au service à la clientèle et que l'organisme répond aux besoins des clients.

Processus d'appel

Nous prenons grand soin de nous assurer de traiter les demandes d'indemnisation et de gérer les dossiers des clients de manière exacte et complète. Lorsqu'un client est en désaccord avec une décision rendue, nous faisons tous les efforts nécessaires pour régler les différends en utilisant des processus clairs et uniformes.

Agri-stabilité et PGR

Les clients qui sont en désaccord avec une décision d'Agricorp en ce qui a trait à leur demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR sont invités à communiquer avec nous. Nous procédons à un examen interne pour nous assurer que le dossier a été traité conformément aux règles du programme et de manière uniforme avec les autres dossiers. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision de leur dossier par le Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE). Cet organisme consultatif examinera toutes les demandes et fera des recommandations non contraignantes à Agricorp. En tant qu'administrateur du programme, Agricorp est chargé d'appliquer toutes les règles de programme de manière cohérente et pour toutes les décisions concernant les programmes. Agricorp peut

accepter les recommandations non contraignantes du CEPGRE en tout ou en partie, ou refuser de suivre celles-ci. Agricorp traite annuellement plus de 25 000 dossiers du programme Agri-stabilité et du PGR. Durant l'exercice 2014-15, cinq demandes de révision par le CEPGRE ont été reçues. Ces demandes sont en cours de révision et aucune de ces demandes n'a encore fait l'objet d'une audience.

Assurance-production

Les clients qui sont en désaccord avec une décision d'Agricorp concernant leur demande d'indemnisation au titre de l'Assurance-production ou leur admissibilité à la couverture d'assurance peuvent également communiquer avec nous pour demander une révision de la décision. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent faire appel de la décision auprès du Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales. Cet organisme indépendant rend des jugements sans appel et exécutoires sur des différends entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production. Durant l'exercice 2014-15, aucune demande d'appel n'a été reçue. Une demande pour une nouvelle audience a été rejetée pour cause de retard.





Projections

L'agriculture continue d'être un secteur vital pour l'économie de la province. Les programmes que nous exécutons sont essentiels à la réussite de cette industrie. Nous continuerons de développer notre infrastructure et nos processus, et de favoriser le développement de nos gens en vue d'appuyer cette industrie importante et en constante évolution. Pour ce faire, nous allons gérer nos activités de manière responsable et avec intégrité, avec transparence et en faisant preuve de prudence sur le plan financier.

Au cours du prochain exercice, nous collaborerons avec les producteurs et avec les intervenants de l'industrie pour nous assurer que nos programmes demeurent pertinents et que l'exécution des programmes demeure efficace. Nous lancerons le nouveau service de notification par courrier électronique et réaliserons des progrès vers l'accomplissement de futures améliorations aux services en ligne, y compris les paiements préautorisés.

Nous appuierons le mandat de la province en vue de soutenir la croissance du secteur agricole et d'assurer la durabilité de l'agriculture. L'une de nos priorités sera de terminer les travaux préparatoires pour mettre à jour nos processus et notre système d'administration de l'Assurance-production. De cette manière, nous serons bien positionnés pour élargir le programme Assurance-production au-delà des cultures à l'ensemble du secteur agricole, comme le permettent les modifications proposées à la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario).

Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour exécuter les programmes de manière efficace et pour qu'ils demeurent pertinents, pour établir des liens avec les producteurs et pour gérer nos activités avec succès. Nous continuerons de travailler fort, d'apporter des améliorations, de répondre aux attentes de l'industrie et de tenir compte de l'optimisation de nos ressources et de la rentabilité dans tout ce que nous faisons.

Objectifs et résultats de rendement pour l'exercice 2014-15

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle et égale à la moyenne des trois dernières années.	En ce qui concerne le sondage 2015 sur la satisfaction de la clientèle, la note de classement pour l'ensemble des activités d'Agricorp se situait à 3,55*, une note supérieure à la moyenne de 3,54* des trois dernières années.
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité avant le 30 novembre 2014.	Agricorp a traité 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2013 avant le 17 novembre 2014.
Traiter les demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production dans les 20 jours ouvrables suivant leur réception.	Durant l'exercice 2014-2015, le délai de traitement moyen des demandes d'indemnisation en vertu de l'Assurance-production était de 6,5 jours.
Traiter 95 % des indemnités du PRG dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 99 % des paiements du PGR : céréales et oléagineux, 99 % des paiements du PGR pour le bétail et 99 % des paiements du PAGR : produits horticoles comestibles dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du programme Agri-stabilité en réduisant le nombre de modifications de 2 % par rapport à l'année de programme précédente.	Le nombre de modifications des fichiers du programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2012 a reculé de 9 %, à raison de 213 modifications par rapport à 235 modifications pour l'année de programme 2011.
Fournir un traitement de qualité des fichiers de l'Assurance-production à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 %.	Le taux d'erreur dans le traitement des fichiers d'Assurance-production était de 0 %.
Fournir un traitement de qualité des fichiers du PGR à raison d'un taux d'erreur de paiement inférieur à 2 %.	Le taux d'erreur dans le traitement des fichiers du PGR était de 0 %.
Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, au besoin, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.	Agricorp continue de consolider ses processus de surveillance de la conformité. Agricorp continuera de collaborer avec le ministère et d'améliorer le cadre de gouvernance actuel.

Objectif	Résultat
Soumettre à la ministre, au plus tard le 1 ^{er} mars 2015, un plan d'activités triennal, qui comprend un plan budgétaire et un plan de gestion des risques.	Le plan d'entreprise 2015-2018 d'Agricorp a été soumis à la ministre le 8 avril 2015. Agricorp continuera de collaborer avec le ministère et d'améliorer le cadre de gouvernance actuel.
Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAARO sur une base trimestrielle.	Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au ministère sur une base mensuelle et trimestrielle.
Remettre le rapport annuel à la ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice.	Le rapport annuel de l'exercice 2013-2014 d'Agricorp a été remis à la ministre le 28 juillet 2014, soit 119 jours après la fin de l'exercice.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en oeuvre et il fait l'objet d'une surveillance.
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Assurance-production, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2015 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 4,26 a été accordée à l'Assurance-production.**
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le programme Agri-stabilité, dans le cadre du sondage sur la satisfaction de la clientèle.	Dans le cadre du sondage 2015 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 3,72 a été accordée à Agri-stabilité.**
Obtenir une note de classement moyenne de 3,50 ou plus pour le Programme de gestion des risques.	Dans le cadre du sondage 2015 sur la satisfaction de la clientèle, une note de classement de 3,94 a été accordée au Programme de gestion des risques.**

* Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle sont fondés sur une échelle allant de 1 à 5.

** L'efficacité des programmes actuels est fonction des politiques et de la conception des programmes et de leur exécution. Agricorp est chargé de l'exécution des programmes. Le ministère est responsable de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant précise l'étendue de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.

Randy Jackiw
Directeur général

Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 22 juin 2015



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2015

Vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2015	2014
Actifs				
Trésorerie	1 405 \$	808 \$	2 213 \$	2 080 \$
Placements (note 5)	4 737	825 498	830 235	764 610
Débiteurs (note 4)	3 661	8 354	12 015	13 834
Fonds administrés (note 3)	78 609	–	78 609	79 132
Charges payées d'avance	706	–	706	749
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	6 979	–	6 979	6 358
Immobilisations (note 6)	1 138	–	1 138	1 836
Total des actifs	97 235 \$	834 660 \$	931 895 \$	868 599 \$
Passifs et soldes des fonds				
Créditeurs et charges à payer	5 763 \$	219 \$	5 982 \$	6 704 \$
Primes et revenus reportés (note 9)	4 403	15 268	19 671	22 725
Provisions pour indemnités	–	4 241	4 241	6 500
Fonds administrés (note 3)	78 609	–	78 609	79 132
Total des passifs	88 775	19 728	108 503	115 061
Solde des fonds	8 460	801 581	810 041	740 084
Gains de réévaluation cumulés	–	13 351	13 351	13 454
Total des passifs et des soldes des fonds	97 235 \$	834 660 \$	931 895 \$	868 599 \$

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration

Rod Stork
Vice-président

Randy Jackiw
Directeur général

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2015	2014
Revenus				
Fonds de fonctionnement –				
Ontario et Canada (note 8)	40 133 \$	– \$	40 133 \$	47 260 \$
Primes des producteurs	–	57 765	57 765	63 957
Financement – Ontario et Canada	–	86 840	86 840	96 192
Ventes, services de consultation et autres services	844	–	844	848
Revenus de placements	80	20 062	20 142	20 414
Total des revenus	41 057	164 667	205 724	228 671
Charges				
Indemnités	–	85 601	85 601	89 257
Réassurance (note 10)	–	9 219	9 219	17 133
Administration (note 16)	40 935	–	40 935	48 017
Créances irrécouvrables	–	12	12	8
Total des charges	40 935	94 832	135 767	154 415
Excédent des revenus par rapport aux charges	122	69 835	69 957	74 256
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 338	731 746	740 084	665 828
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	8 460 \$	801 581 \$	810 041 \$	740 084 \$

Opérations entre apparentés (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

(en milliers de dollars)	2015	2014
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	13 454 \$	19 957 \$
Gains (pertes) non réalisés imputables aux placements de portefeuille	(103)	(6,503)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	13 351 \$	13 454 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport	122 \$	69 835 \$	69 957	74 256 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
Amortissement des immobilisations	1 527	–	1 527	2 488
Total	1 649	69 835	71 484	76 744
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	3 584	(1 765)	1 819	(713)
Charges payées d'avance	43	–	43	203
Actif au titre des prestations constituées	(621)	–	(621)	(1 815)
Créditeurs et charges à payer	(565)	(157)	(722)	915
Primes et revenus reportés	(669)	(2 385)	(3 054)	(10 977)
Provision pour indemnités	–	(2 259)	(2 259)	4 826
Total	1 772	(6 566)	(4 794)	(7 561)
Activités d'investissement				
(Augmentation) des placements	(1 764)	(63 861)	(65 625)	(61 742)
Pertes non réalisées sur les placements	–	(103)	(103)	(6 503)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisation	(829)	–	(829)	(1 001)
Total	(2 593)	(63 964)	(66 557)	(69 246)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	828	(695)	133	(63)
Trésorerie au début de l'exercice	577	1 503	2 080	2 143
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 405 \$	808 \$	2 213 \$	2 080 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO).

Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux

termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*.

En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, Agricorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, des exigences légales et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé

selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles. Agricorp contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à

tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des ventes, des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'État de la situation financière.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à court terme sous forme de dépôt à vue au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur, et de comptabiliser tous les autres placements à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la valeur juste :

Niveau 1

Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2

Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3

Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créiteurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente une estimation du coût des indemnités futures potentielles, qui se rapportent principalement au programme Assurance-production, puisque cette provision vise les cultures de la campagne agricole précédente qui n'ont pas été récoltées avant la fin de l'exercice financier en raison des conditions météorologiques.

3. Fonds administrés

Agricorp fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter et verser des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et des programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est

assuré par les gouvernements du Canada et/ou de l'Ontario et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007. Ce programme fournit aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu.

À partir de l'année de programme 2013, le programme a été simplifié en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'Avenir 2 » sur la politique agricole, et il offre maintenant un niveau de protection unique. Un paiement au titre du programme est versé au participant lorsque sa marge de production courante diminue de plus de 30 % par rapport à la marge de référence historique ou à la moyenne des dépenses rajustées, selon la plus faible des deux valeurs.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR a été lancé comme programme permanent par le gouvernement de l'Ontario à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par l'Ontario et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR.

Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR - céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR - Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme

une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient au PCSRA et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

d) Programme d'aide financière aux apiculteurs (« PAFA »)

Le PAFA est entré en vigueur le 30 avril 2014. Le programme offrait une aide financière aux apiculteurs admissibles de l'Ontario qui ont dû faire face à des taux de mortalité exceptionnellement élevés chez les abeilles en 2014. Ce programme a été renouvelé en 2015 afin d'aborder les enjeux persistants liés à la mortalité chez les abeilles. Le PAFA est entièrement financé par l'Ontario.

e) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada, plusieurs autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement du Canada en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques exemples de ces programmes :

Programme pilote de gestion des risques (« PGR pilote »)

Le PGR pilote est entré en vigueur le 16 août 2007 et

a pris fin le 31 mars 2013. Ce programme offrait aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008, 2009 et 2010. Ce programme était entièrement financé par l'Ontario et constituait une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduisait donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Programme d'autogestion du risque (« PAGR »)

L'accord conclu entre le MAAARO et Agricorp pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. En vertu de l'accord, les producteurs déposaient dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles et une somme correspondante était également versée au compte par le gouvernement du Canada ou le gouvernement de l'Ontario. Les indemnités étaient payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne devait pas dépasser le montant total des fonds disponibles du compte.

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2015	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2015
Agri-stabilité	66 792 \$	36 077 \$	20 691 \$	1 054 \$	(58 668) \$	65 946 \$
PGR-CO	35	–	31 710	(19)	(31 523)	203
PGR-BÉT	1 798	–	11 955	(421)	(11 030)	2 302
PGR-PAGR	7 543	–	22 730	727	(24 269)	6 731
PSAG	2 374	–	–	155	(47)	2 482
PAFA	–	–	3 605	22	(3 154)	473
Autres	590	–	343	(114)	(347)	472
Total	79 132 \$	36 077 \$	91 034 \$	1 404 \$	(129 038) \$	78 609 \$

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2015 \$	2014 \$
Financement gouvernemental – Canada	9 236	10 086
Financement gouvernemental – Ontario	1 633	4 711
Autres	1 233	936
	12 102	15 733
Moins : Provision pour créances douteuses	(87)	(1 899)
	12 015 \$	13 834 \$

5. Placements

Les lois limitent les placements d'AgriCorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministère des Finances.

a) Profil du portefeuille

Les placements à court terme sous forme de dépôt à vue sont comptabilisés au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur. Les autres placements sont évalués à leur juste valeur :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Court terme	535 855 \$	419 181 \$
Obligations à long terme		
Gouvernement du Canada	–	8 895
Province de l'Ontario	82 441	97 864
Autres gouvernements provinciaux	108 070	167 021
Services public provinciaux	42 110	48 934
Institutions financières	61 759	22 715
	294 380	345 429
Total des placements	830 235 \$	764 610 \$

b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2015	2014
Moins de 1 an	535 855 \$	419 181 \$
De 1 an à 3 ans	217 842	200 063
De 3 à 5 ans	76 538	145 366
Total	830 235 \$	764 610 \$

c) Hiérarchie des justes valeurs

La juste valeur marchande de l'ensemble des placements a été déterminée à l'aide de données de niveau 1 [note 2(e)].

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2015	Valeur comptable nette 2014
Mobilier et agencements	1 215 \$	1 190 \$	25 \$	62 \$
Matériel informatique	4 335	3 747	588	687
Améliorations locatives	1 950	1 923	27	38
Logiciels	12 919	12 421	498	1 049
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	20 419 \$	19 281 \$	1 138 \$	1 836 \$

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des placements sous forme de dépôt à vue, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des autres placements est fondée sur les cours du marché.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des placements est de 2,98 % (2014 – 3,63 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Agricorp est exposée

à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur. Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note financière « A- » fondée sur les agences de notation A.M. Best et Standard and Poor's. D'après son jugement professionnel, la direction fixe une limite pour établir le montant maximal de couverture qui peut être cédé en vertu d'un contrat de réassurance avec un seul réassureur.

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministère des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

8. Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR et du PAFA sont financés par l'Ontario.

9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes de 15,3 millions de dollars (2014 – 17,7 millions de dollars) payées en avance au titre de l'Assurance-production pour les cultures qui n'ont pas encore été récoltées. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 1,1 million de dollars (2014 – 1,8 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,3 millions de dollars (2014 – 3,2 millions de dollars).

10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance afin d'atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes pour des indemnités d'Assurance-production de 2014 supérieures à 396 millions de dollars jusqu'à concurrence de 538 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole 2014 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2014 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour la campagne agricole 2015. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes se situant entre 16 % et 19 % de la responsabilité couverte (responsabilité maximale de 3,55 milliards de dollars) (2014 – 3,53 milliards de dollars).

11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein et à temps partiel. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	36 239 \$	31 006 \$
Coût des services rendus	2 369	2 100
Intérêts débiteurs	2 408	2 236
Cotisations salariales	1 463	1 621
Prestations versées	(2 022)	(666)
Perte (gain) actuarielle	-	(58)
Solde à la fin de l'exercice	40 457 \$	36 239 \$

(en milliers de dollars)	2015	2014
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	45 021 \$	34 822 \$
Rendement réel des actifs du régime	5 256	5 471
Cotisations patronales	2 282	3 773
Cotisations salariales	1 463	1 621
Prestations versées	(2 022)	(666)
Juste valeur à la fin de l'exercice	52 000 \$	45 021 \$
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	11 543 \$	8 782 \$
(Gain) actuariel non amorti	(4 564)	(2 424)
Actif au titre des prestations constituées	6 979 \$	6 358 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2015 %	2014 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,5	6,5
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,5	6,5
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,5	6,5
Taux de croissance des salaires	4,0	4,0

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 369 \$	2 100 \$
Intérêts débiteurs	2 408	2 236
Rendement prévu des actifs du régime	(2 982)	(2 417)
Amortissement d'une perte non constatée	(134)	38
Charge nette du régime de prestations	1 661 \$	1 957 \$

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant:

Type de titre	2015 % du régime	2014 % du régime
Actions canadiennes	30,2	33,2
Actions américaines	17,2	15,3
Actions internationales	14,8	15,3
Obligations	24,6	22,8
Titres immobiliers	4,2	4,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,0	9,0
Valeur totale du fonds	100,0	100,0

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'élève à 1,7 million de dollars.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2014. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,4 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un excédent de solvabilité et de liquidation de 2,5 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite devrait être complétée au 1^{er} janvier 2017.

12. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées non échues de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2016	2 826 \$
2017	586
2018	176
2019	21
2020	–
Total	3 609 \$

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Agricorp a versé 281 296 dollars (2014 – 299 377 dollars) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, Agricorp a versé 1,6 million de dollars (2014 – 1,7 million de dollars) à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour la location des locaux de son siège social. Agricorp a généré des revenus reportés de 55,6 millions de dollars (2014 – 62,7 millions de dollars) auprès du MAAARO comme représentant sa part des primes d'Assurance-production et du fonds de fonctionnement.

14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires (en dollars réels)

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 47 804 \$ (2014 – 36 333 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2015 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario :

<http://www.fin.gov.on.ca/en/publications/salarydisclosure/pssd/orgs-tbs.php?organization=crown&year=2014>

Pour l'année civile 2014, les montants payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Avantages	Rémunération imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	163 639 \$	606 \$
Jackiw, Randy	Directeur général	184 356	12 263
LaRose, Doug	Dirigeant principal de l'information	185 848	688
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	146 520	557
Vlcek, Mike	Directeur principal du développement des programmes	145 200	541

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.

15. Coûts de restructuration

Au cours de l'exercice 2013-14, Agricorp, dans le cadre de ses efforts continus de rationalisation des opérations et de l'accroissement de l'efficacité, a dû engager des dépenses non récurrentes de 2,2 millions de dollars en vue de réduire son effectif et de quitter certains locaux avant la fin des contrats de location. Ces coûts comprennent un montant de 1,6 million de dollars en salaires et en avantages sociaux et un montant de 0,6 million de dollars en coûts liés aux installations; ces coûts sont inclus dans le montant total des frais d'administration (note 16).

16. Administration

Le tableau suivant est un résumé des frais d'administration pour l'exercice:

(en milliers de dollars)	2015	2014
Salaires et avantages sociaux	30 988 \$	35 866 \$
Installations	1 799	2 572
Amortissement	1 527	2 488
Matériel et entretien	2 615	2 353
Services de consultation et services professionnels	1 389	2 142
Frais de téléphone et frais postaux	997	1 072
Frais de bureau	762	699
Utilisation d'un véhicule et déplacements	616	588
Autres	242	237
Total	40 935 \$	48 017 \$



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available

Agricorp Annual Report 2014-15 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)

Agricorp Rapport annuel 2014-15 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)

2015-09-25

Cultivons l'avenir 2 

 Ontario

Canada